



**COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
DU BASSIN VERSANT DE L'oudon**

**RAPPORT ANNUEL 2015**

Validé en C.L.E. plénière le 25 mai 2016

## **PREAMBULE**

Le présent rapport annuel d'activités permet au Comité de bassin Loire-Bretagne, aux collectivités et aux acteurs locaux d'avoir une vision annuelle concernant l'état d'avancement des travaux et des orientations de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), ainsi que les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

La trame du rapport annuel est commune à l'ensemble des S.A.G.E. du bassin Loire-Bretagne. Elle est néanmoins adaptée pour tenir compte du fonctionnement propre de la C.L.E. Oudon et des actions spécifiques qu'elle mène, notamment en matière d'évaluation.

## **SOMMAIRE**

1. Présentation du S.A.G.E. et rappel du contexte .....	3
1.1. Présentation du territoire .....	3
1.2. Dates essentielles .....	4
1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé .....	4
1.4. Constitution de la C.L.E. ....	5
1.5. Présentation de l'organisation .....	5
1.5.1. structure porteuse .....	5
1.5.2. Commission Locale de l'Eau .....	6
1.5.3. Cellule d'animation .....	6
2. Présentation des activités de la C.L.E. ....	7
2.1. Les réunions .....	7
2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président .....	7
2.3. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon .....	7
3. Autres actions ou réunions suivies par le Président ou la cellule d'animation .....	7
4. Révision du S.A.G.E. ....	8
5. Mise en œuvre du S.A.G.E. ....	8
5.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E. ....	8
5.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021 .....	8
5.3. Etude de gestion quantitative de la ressource en eau .....	9
5.4. Etude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon .....	9
5.5. Inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la CCPC .....	10
5.6. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé.....	10
5.6.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2013-2015 .....	10
5.6.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019 .....	10
5.6.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018 .....	11
5.7. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. ....	11
6. Actions de communication .....	11
6.1. Actions d'information et de communication inhérentes au S.A.G.E. ....	11
6.2. Actions de sensibilisation aux domaines de l'eau .....	12
7. Evaluation - Suivi de la qualité des eaux .....	12
7.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E. ....	12
7.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats .....	12
8. Budget et financement .....	13
9. Analyse - Bilan - Perspectives .....	14
9.1. Analyse de l'activité de l'année .....	14
9.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E. ....	14
9.3. Perspectives à moyen terme .....	15

## **LISTE DES ANNEXES :**

- annexe 0 : carte du bassin versant et état des masses d'eau
- annexe 1 : liste des réunions organisées par la C.L.E. - année 2015
- annexe 2 : liste des réunions auxquelles la C.L.E. a été invitée à participer en 2015
- annexe 3 : liste des dossiers soumis pour avis et liste des déclarations (récépissés/oppositions)
- annexe 4 : bilan de la mise en œuvre des dispositions du S.A.G.E. (2014-2020)
- annexe 5 : tableau de bord et indicateurs communs du S.A.G.E.
- annexe 6 : tableau du réseau d'analyses et protocole de suivi
- annexe 7 : synthèse des résultats de la qualité de l'eau
- annexe 8 : liste des dispositions devant être mises en œuvre par la C.L.E.
- annexe 9 : tableaux financiers des contrats territoriaux

## 1. PRÉSENTATION DU S.A.G.E. ET RAPPEL DU CONTEXTE

### 1.1. Présentation du territoire

Le bassin versant de l'Oudon est à cheval sur le sud-ouest du département de la Mayenne et le nord-ouest du Maine-et-Loire. Les départements de la Loire-Atlantique et de l'Ille-et-Vilaine ne sont concernés que marginalement.

L'Oudon traverse le bassin du nord au sud et comporte une dizaine d'affluents principaux. Il prend sa source à la Gravelle et se jette dans la rivière Mayenne au Lion d'Angers et à Grez Neuville.

A partir de la ville de Segré, la rivière Oudon fait partie du domaine public fluvial et est navigable.

La population du bassin versant représente environ 70 000 habitants.

Le bassin de l'Oudon est à dominante rurale, avec un pôle urbain plus marqué :

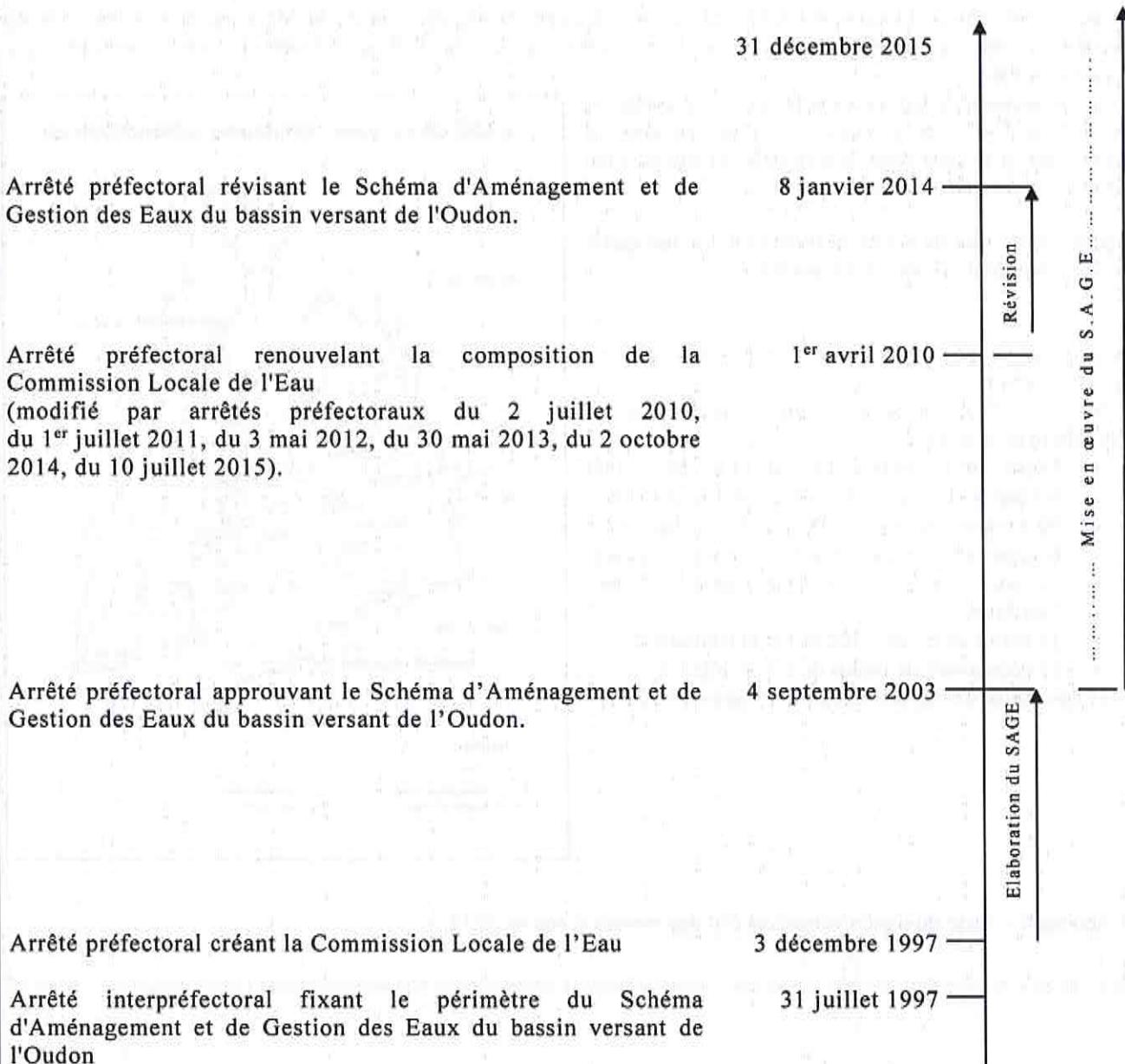
- Segré (49), seule ville de plus de 5 000 habitants et sous-préfecture du Maine-et-Loire ;
- 20 communes entre 1 000 et 5 000 habitants, bourgs structurants comme Craon, Renazé, Pouancé, Le Lion d'Angers, Cossé-le-Vivien, Combrée, ... ;
- 34 communes entre 500 et 1 000 habitants ;
- 45 communes de moins de 500 habitants.

(Etat des lieux des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2015).



Cf. annexe 0 – carte du bassin versant et état des masses d'eau en 2013.

## 1.2. Dates essentielles



## 1.3. Enjeux identifiés dans le S.A.G.E. révisé

Enjeu A : Stabiliser le taux d'auto approvisionnement en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (nitrates, phytosanitaires,...)

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Enjeu C : Gestion quantitative des périodes d'étiage

Enjeu D : Limiter les effets dommageables des inondations

Enjeu E : Reconnaître et gérer les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fonciers de façon positive pour l'eau

Enjeu F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin de l'Oudon



#### 1.4. Constitution de la C.L.E.

La Commission Locale de l'Eau est une instance de concertation créée par le Préfet à l'échelle du bassin versant pour élaborer, réviser et suivre l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) (Art. L212-4 du Code de l'Environnement).

Le Préfet chargé de suivre pour le compte de l'Etat le S.A.G.E. du bassin versant de l'Oudon est le Préfet de Maine et Loire.

La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon a été créée en 1997. Sa composition a été renouvelée en 2010.



En 2015, elle comprend :

- Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des établissements publics locaux (31),
- Des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17),
- Des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (10).

#### 1.5. Présentation de l'organisation

##### 1.5.1. structure porteuse



Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la Lutte contre les Inondations et les Pollutions (SY.M.B.O.L.I.P.) est structure porteuse de la Commission Locale de l'Eau. Les membres du SY.M.B.O.L.I.P. sont :

- les 2 Syndicats de bassin de l'Oudon sud et nord,
- 11 structures en charge de l'alimentation en eau potable sur le bassin versant de l'Oudon (Syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable du Segréen, des Flées, de Loire-Béconnais, de Bierné, du Craonnais, de la Région Ouest de Château-Gontier, du Centre Ouest Mayennais ; Syndicat intercommunal pour la gestion de l'eau, de l'assainissement et de l'urbanisme de l'agglomération de Château Gontier ; communes de Ahuillé, Craon et Cossé le Vivien.

En 2015, le S.I.A.E.P. de la Région de Livré la Touche a rejoint les structures membres du SY.M.B.O.L.I.P.

### **1.5.2. Commission Locale de l'Eau**

La Commission Locale de l'Eau a fixé son organisation dans un règlement intérieur adopté en 2010.

Elle est globalement structurée de la manière suivante :

- La C.L.E. plénière,
- Le Bureau,
- L'exécutif (réunion du Président et des Vice-présidents).

Suite aux élections municipales de mars 2014, l'exécutif de la C.L.E. a été modifié lors de la réunion plénière du 16 octobre 2014.

<b>Président</b> Et en charge des milieux aquatiques au nord et de la gestion quantitative	Louis MICHEL	Vice-président du SY.M.B.O.L.I.P.
<b>1er Vice-président</b> Et en charge des milieux aquatiques au sud, de la qualité de l'eau et des pollutions agricoles	Joël RONCIN	Président du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud
<b>2<sup>e</sup> Vice-président</b> Et en charge des pollutions non agricoles	Hervé FOUCHER	Vice-président du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

### **1.5.3. Cellule d'animation**

La cellule d'animation se compose en 2015 de 1,45 équivalents temps plein répartis comme suit :

- Secrétaire 0,25 ETP – adjointe administrative territoriale - elle a en charge le secrétariat de la C.L.E., la paye et la carrière des agents, l'accueil physique et téléphonique, l'organisation matérielle des réunions,...
- Comptable 0,20 ETP – rédacteur territorial - elle a en charge la comptabilité, les finances, la gestion des subventions, les actes décisionnels...
- Animatrice de la C.L.E. 0,50 ETP – ingénieur principal territorial- elle a en charge l'animation de la commission, l'organisation des réunions, la planification des travaux de la commission, le suivi de la mise en œuvre du schéma, l'organisation de la cellule d'animation, le suivi des réflexions, opérations ou travaux extérieurs à l'Oudon,...
- Chargée de mission de l'évaluation du S.A.G.E. 0,20 ETP – Ingénieur territorial - elle a en charge l'adaptation des indicateurs à la révision du schéma, l'analyse et l'aide à la décision,...
- Chargée de mission système d'information géographique 0,30 ETP – Technicien principal – Elle assiste l'ingénieur en charge de l'évaluation du S.A.G.E. Elle a en charge la récupération des données pour alimenter le tableau de bord du schéma et des programmes financiers, le traitement et l'analyse ponctuelle des données, l'administration du site Internet,...

Les agents sont titulaires de la fonction publique territoriale et sont mutualisés pour d'autres missions pour le bassin versant de l'Oudon (milieux aquatiques, lutte contre les inondations et les pollutions diffuses).

En outre, la C.L.E. s'appuie sur les agents techniques des syndicats de bassin pour l'expertise nécessaire à ses missions.

## 2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA C.L.E.

### 2.1. Les réunions

15 réunions ont été organisées par la C.L.E. en 2015. La liste des réunions figure en annexe 1.

Des groupes de travail thématiques sont réunis en tant que de besoin.

- Le groupe de travail gestion quantitative a été réuni dans le cadre de l'étude engagée en 2014 (cf. chapitre 5.3.).
- Le Comité de pilotage à vocation agricole du bassin versant de l'Oudon, co-présidé en 2015 par les Chambres d'agriculture et le SY.M.B.O.L.I.P.<sup>1</sup> s'est réuni une fois. Un point sur l'étude de gestion quantitative menée par la C.L.E. a été présenté.

### 2.2. Résumé des avis de la C.L.E., du bureau ou du Président

La liste des dossiers pour lesquels l'avis de la C.L.E. ou du Président a été sollicité ainsi que le résumé des avis figurent en annexe 3 avec la liste des récépissés des déclarations.

### 2.3. Règle de gestion des ouvrages de vannage sur le bassin versant de l'Oudon

La règle de gestion a pour objet la gestion coordonnée de l'ensemble des ouvrages de vannages sur le bassin versant de l'Oudon compatible avec les objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau et les usages. Elle permet la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces entre les mois de novembre et mars.

Le comité de pilotage s'est réuni au mois de novembre 2015 pour faire le bilan de la mise en œuvre de la règle pendant l'hiver 2014-2015 et préparer la saison hivernale 2015-2016.

 **CONCLUSIONS**

- Suivi de la règle:
  - En Mayenne, 48 clapets sont soumis à la règle.
  - **37 ouvrages ont été manœuvrés conformément au calendrier d'ouverture soit 77 %**
  - 85% des ouvrages abaissés au 28 novembre 2015
  - 97 % des ouvrages abaissés au 12 décembre 2015
  - 100 % des ouvrages abaissés au 26 décembre 2015

 **Tableau de synthèse**

Cours d'eau	Nombre d'ouvrages	Effacés/Aménagés	À l'étude	Gérés	Autres
Araize	38	31	1	5	1
Argos	24	7	7	8	2
Hommée	14	8	5	1	0
Misengrain	9		4		5
Nymphé	6	3			3
Oudon	10	2	3	3	2
Sazée	6	2	2	2	0
Verzée	20	1	5	9	5
	127	54	27	28	18

## 3. AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LE PRESIDENT OU LA CELLULE D'ANIMATION

Le Président, les Vice-présidents ou la cellule d'animation de la C.L.E. participent à des réunions organisées par divers organismes afin d'assurer le suivi et la coordination des actions entreprises dans le domaine de l'eau sur le bassin de l'Oudon, de la Maine ou Loire-Bretagne.

La liste des réunions auxquelles le Président, les Vice-président ou la cellule d'animation ont été invités figure en annexe 2.

En 2015, préparation avec le CNFPT (centre national de la fonction publique territoriale) d'une formation de 2 jours sur l'hydrologie quantitative à destination des techniciens inondations et des techniciens milieux aquatiques du bassin versant de l'Oudon et voisins.

<sup>1</sup> SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions

#### **4. REVISION DU S.A.G.E.**

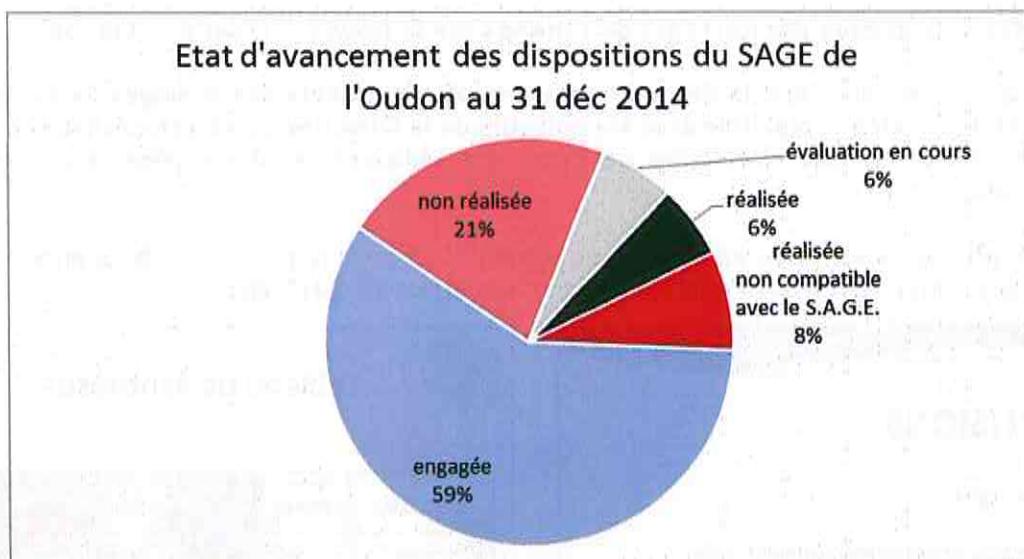
La Commission Locale de l'Eau a engagé la révision du S.A.G.E. à la fin de l'année 2010.  
La C.L.E. a adopté le S.A.G.E. Oudon lors de sa séance plénière du 24 octobre 2013.  
Le S.A.G.E. révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 8 janvier 2014.

L'adoption du S.D.A.G.E. Loire-Bretagne à la fin de l'année 2015 n'oblige pas la révision du S.A.G.E. (compatibilité entre les deux documents). Cependant il est envisagé d'engager une actualisation du S.A.G.E. à partir de 2017.

#### **5. MISE EN ŒUVRE DU S.A.G.E.**

##### **5.1. Tableau de synthèse listant l'ensemble des dispositions du S.A.G.E.**

L'annexe 4 présente la liste de l'ensemble des dispositions du S.A.G.E., l'année où elles doivent être mises en œuvre, l'état d'avancement réel et les actions réalisées.  
Le graphique suivant synthétise l'état d'avancement des 51 dispositions du S.A.G.E. :



4 dispositions devaient être mises en œuvre en 2014, elles sont toutes réalisées.

3 d'entre-elles reposent sur la mise en compatibilité du 5ème programme de la Directive Nitrates avec le S.A.G.E., toutes trois ne sont reprises que partiellement par l'arrêté 2014 n°132 établissant le programme d'actions régional (PAR) en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région des Pays de la Loire.

Les deux règles édictées dans le S.A.G.E. pour la gestion des ouvrages de vannages et pour limiter les effets des imperméabilisations sont mises en œuvre.

##### **5.2. Point sur les masses d'eau en objectif 2021**

Masses d'eau en objectifs global 2021	Etat de la masse d'eau (données Agence de l'Eau 2013)
L'ETANG DE LA BLISIERE (FRGL109), type Plan d'eau	MOYEN

Pour le plan d'eau de la Blisière, aucune action spécifique n'a été conduite à notre connaissance.

### **5.3. Etude de gestion quantitative de la ressource en eau**

La Sté SAFEGE a poursuivi en 2015 l'étude de gestion quantitative.

Le groupe de travail « gestion quantitative » a été réuni les :

- 3 avril 2015 pour la présentation des premiers résultats des analyses et la validation des hypothèses,
- 27 mai 2015 pour valider les analyses (phases 3 et 4 de l'étude),
- 23 juin 2015 pour un groupe de travail participatif sur les actions à mettre en œuvre,

Des échanges ont eu lieu avec le groupe sur le rapport de phase 5.

Les conclusions de l'étude ont été présentées au bureau de la C.L.E. du 30 septembre 2015 et validées en C.L.E. plénière le 21 octobre 2015. La C.L.E. a également validé le programme d'actions à mettre en œuvre pour améliorer la gestion quantitative de la ressource sur le bassin versant de l'Oudon.

La synthèse de cette étude est disponible sur le site [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) dans l'onglet « sécheresse ».

### **5.4. Etude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon**

#### **Contexte de l'étude**

Les Présidents des 3 syndicats de bassin et de la Commission Locale de l'Eau ont souligné l'efficacité des structures mises en place pour l'amélioration de la ressource en eau et de sa gestion sur le bassin versant de l'Oudon. Il a été décidé de mener une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I., en collaboration étroite avec les E.P.C.I.<sup>2</sup> à fiscalité propre, suivant deux axes :

- Etudier les modalités de transfert de la compétence G.E.M.A.P.I. des communes aux communautés de communes/d'agglomération dans le cadre des 3 syndicats de bassin versant existants (S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.).
- Etudier la faisabilité et la plus-value qu'apporterait la fusion des 3 syndicats de bassin versant S.B.O.S., S.B.O.N., SY.M.B.O.L.I.P.

#### **Objectifs de l'étude**

La prestation est décomposée en 2 lots :

Lot 1 : analyse juridique et financière,

Les objectifs sont les suivants :

- Eclairer les collectivités sur les conséquences juridiques et financières de l'exercice de la compétence G.E.M.A.P.I.,
- Eclairer les collectivités sur les conséquences juridiques et financières pour les autres compétences assurées par le SY.M.B.O.L.I.P. (portage C.L.E. et pollutions diffuses),
- Eclairer les collectivités sur les possibilités de portage d'autres compétences proposées au Code de l'environnement (article L211-7), notamment la gestion quantitative de la ressource en eau,
- Participer à la construction des scénarios de l'organisation territoriale adaptés au contexte local juridique et financier.

Lot 2 : accompagnement du changement et aide à la décision.

Les objectifs sont les suivants :

- Construire les scénarios de l'organisation territoriale pour la gestion de l'eau dans le cadre du transfert de la compétence G.E.M.A.P.I. adaptée au contexte local,
- Assurer la concertation dans le cadre de cette étude,
- Accompagner les élus dans le changement,
- Accompagner les agents administratifs et techniques dans le changement.

En 2015, le cahier des charges de l'étude a été établi en concertation avec les partenaires, un dossier de demande de subventions a été déposé, et la consultation publique a été menée. Le prestataire a été retenu début 2016, il s'agit de la Société ESPELIA.

<sup>2</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**5.5. Inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la CCPC**  
La C.C.P.C. (communauté de commune de la région de Pouancé-Combrée) a sollicité la Commission Locale de l'Eau pour compléter l'inventaire réalisé par la C.L.E. en 2009 de manière à intégrer un inventaire le plus exhaustif possible dans son P.L.U.i (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). Le cahier des charges a été établi en concertation avec les partenaires pour une consultation publique démarlée en octobre 2015. Le choix du prestataire a été fait au début de l'année 2016. Il s'agit de la SOCIETE AQUASCOP.

### **5.6. Contrats directement liés à la mise en œuvre du S.A.G.E. approuvé**

La Commission Locale de l'Eau en partenariat et en collaboration avec les maîtres d'ouvrages locaux (Syndicats de Bassin de l'Oudon, SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, communes, associations,...) ainsi qu'avec les partenaires financiers propose ou participe à l'élaboration des programmes d'actions pour répondre aux enjeux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Une synthèse des contrats (carte de présentation et tableaux financiers) figure en annexe 9.

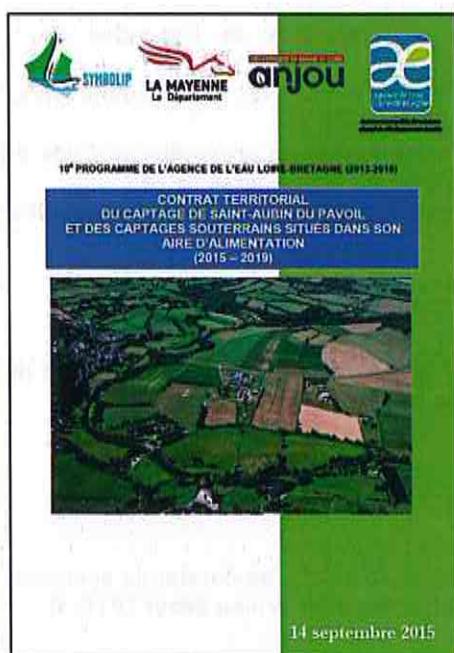
#### **5.6.1. Contrat Régional de Bassin Versant de l'Oudon 2013-2015**

Un nouveau contrat 2013-2015 a été signé le 27 mars 2013 avec la Région Pays de la Loire et est mis en œuvre en 2015. Un avenant a été préparé courant 2015 et mis en œuvre.

Le contrat et son avenant comportent 41 actions dans les domaines de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques portées par une dizaine de maîtres d'ouvrage pour un montant total estimé à 2 243 723 millions d'euros dont 748 638 € de participation de la Région des Pays de la Loire.



#### **5.6.2. Contrat territorial « pollutions diffuses » 2015-2019**



Ce contrat territorial créé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été préparé en 2014 et en 2015 avec le SY.M.B.O.L.I.P. et en étroite concertation avec la profession agricole. La C.L.E. a été associée à sa préparation.

Ce contrat a été signé le 14 septembre 2015 pour un montant total d'opérations de 2 467 000 € menées par le SY.M.B.O.L.I.P. (1 758 000 €) et d'autres collectivités (709 000 €) avec la participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 1 279 150 €, du Département de la Mayenne à hauteur de 253 750 € et du département de Maine et Loire à hauteur de 18 600 €.

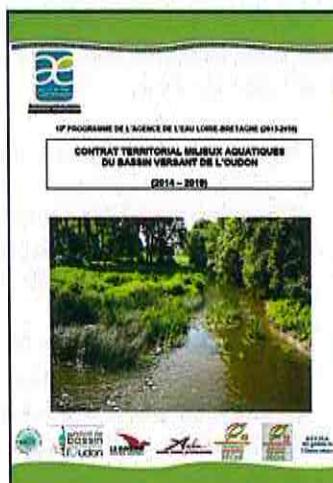
Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions pour réduire significativement les pollutions diffuses agricoles et non agricoles sur l'aire d'alimentation en eau potable du captage de Saint Aubin du Pavoil et sur les aires d'alimentation en eau potable des captages souterrains.

### 5.6.3. Contrat territorial milieux aquatiques 2014-2018

Le contrat territorial milieux aquatiques (C.T.M.A.) créé par l'A.E.L.B. a été signé le 24 septembre 2014 pour un montant total de travaux de 4 881 000 € menés par les syndicats de bassin Oudon sud (1 857 000 €) et nord (2 125 000 €), les fédérations et associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique (337 500 €), le département du Maine et Loire (561 500 €) avec la participation de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 2 379 750 € et du Département de la Mayenne à hauteur de 377 000 €.

Il détermine le programme d'actions à mettre en œuvre pour la reconquête des milieux aquatiques jusqu'en 2018.

En 2015, la C.L.E. a été associée à la première réunion bilan n + 1 de ce contrat.



### 5.7. Tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E.

Le tableau de bord et indicateurs communs des S.A.G.E. figure en annexe 5. Les indicateurs 2015 du secrétariat technique de bassin Loire-Bretagne ne sont pas communiqués.

## 6. ACTIONS DE COMMUNICATION

### 6.1. Actions d'information et de communication inhérentes au S.A.G.E.

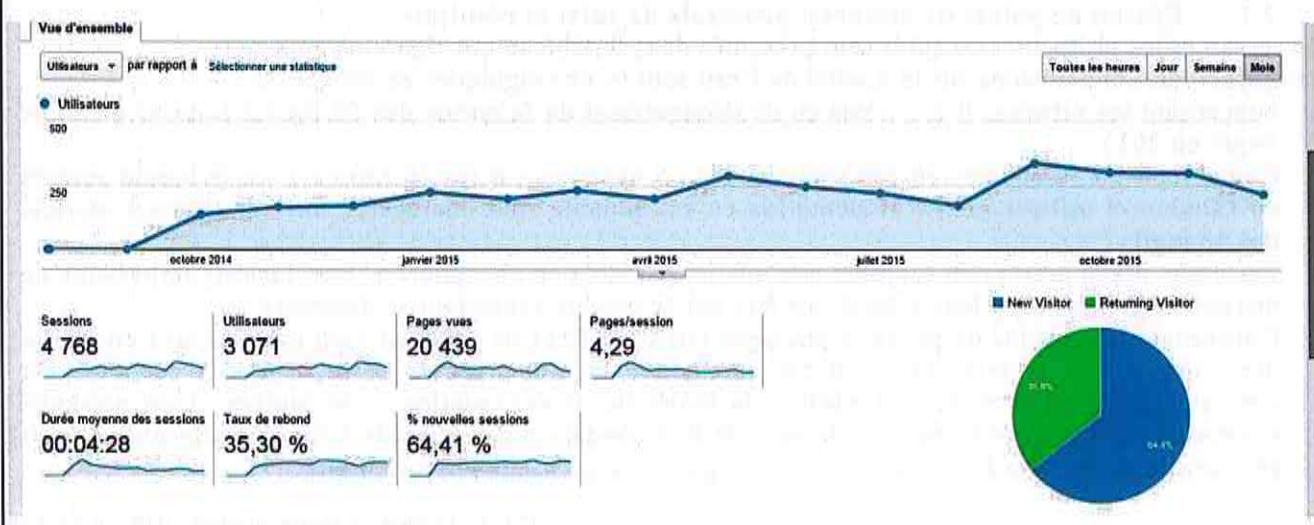
Le site Internet [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) permet la diffusion des documents du S.A.G.E. et l'information sur les actions mises en œuvre. L'objectif est d'informer le grand public sur les réalisations et les résultats obtenus.

Le site Internet dispose d'un accès réservé aux réunions et documents mis en consultation des différentes assemblées C.L.E., S.B.O.S., et SY.M.B.O.L.I.P. et aux groupes de travail (Accès distincts réservés aux membres de ces instances).

Le site est mis à jour par Géraldine COUSIN et Régine TIELEGUINE, les rédactions sont proposées par les techniciens et validées par Régine TIELEGUINE.

Le graphe suivant présente les statistiques de fréquentation du site depuis sa mise en place en septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

(Le taux de rebond exprime l'intérêt du site pour les utilisateurs. C'est le pourcentage de consultation d'une seule page sans interaction avec le site : plus il est faible, mieux c'est car cela signifie que les utilisateurs naviguent dans le site).



## **6.2. Actions de sensibilisation aux domaines de l'eau**

Diverses actions ont pour objet d'informer les acteurs du bassin et de les sensibiliser à la gestion concertée de l'eau :

- représentation de la C.L.E. à diverses réunions (cf. annexe 2),
- 1<sup>er</sup> octobre 2015 : introduction de Monsieur Hervé FOUCHER, Vice-président de la C.L.E., à la journée technique des partenaires phytos bassins versants dans le cadre du plan « écophyto » en Pays de la Loire – 100 participants.
- 3 octobre 2015 : Conférence de Monsieur Joël RONCIN, Vice-président de la C.L.E., Président du S.B.O.S., avec Madame Régine TIELEGUINE, Directrice, intitulée « agir pour nos rivières ». Organisée par l'association « passé présent » à Bourg d'Iré pour présenter les actions menées dans 4 domaines : pollutions diffuses, inondations, milieux aquatiques et concertation. – 30 participants.

## **7. EVALUATION - SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX**

### **7.1. Actions menées dans le cadre de l'évaluation du S.A.G.E.**

Les missions suivantes ont été réalisées en 2015 :

- 20 indicateurs du nouveau système d'évaluation du S.A.G.E. révisé ont été consolidés dans leur évaluation lors d'un groupe de travail dédié.
- Les bases de données liées aux suivis de la gestion de la ressource (taux d'auto approvisionnement en eau du bassin versant, qualité des eaux souterraines et superficielles, ...), de la lutte contre les inondations (état d'avancement du programme), de la lutte contre les pollutions (données du Recensement Général Agricole, du Registre Parcellaire Graphique...) ont été mises à jour.
- Des questionnaires d'évaluation ont été envoyés aux communes du territoire et aux intercommunalités en commun avec la C.R.E.P.E.P.P. sur les pratiques des communes concernant les produits phytosanitaires.
- Le Système d'Information Géographique continue de s'étoffer grâce au partenariat avec GEOPAL et l'IGN.
- La C.L.E. poursuit l'administration du dispositif de collecte identifié auprès du SANDRE pour le bassin versant de l'Oudon (code : 0400000940).
- La C.L.E. poursuit la fourniture de données qui lui sont propres, notamment celles liées à l'inventaire des zones humides.

### **7.2. Réseau de points de mesures, protocole de suivi et résultats**

Le réseau et les protocoles de suivi sont présentés dans le tableau qui figure en annexe 6.

Les principales conclusions sur la qualité de l'eau sont (voir graphiques en annexe 7):

- concernant les nitrates, il n'y a pas eu de dépassement de la norme des 50 mg/l à la prise d'eau de Segré en 2015.
- Concernant les ressources en eau souterraines ; 5 captages sur les 10 présents sur le bassin versant de l'Oudon et utilisés pour l'alimentation en eau potable sont chargés en nitrates (teneurs au-delà des 40 mg/l).
- Les cours d'eau présentent toujours une qualité passable en phosphore et une quantité importante de matière organique (une légère tendance à la baisse semble cependant se dessiner).
- Concernant les résidus de produits phytosanitaires, le bruit de fond est bien présent sur l'ensemble des cours d'eau, certains pics ont été enregistrés en lien avec le désherbage des céréales. On constate que le glyphosate et l'AMPA, sa molécule de dégradation, sont toujours bien présents. Cependant, l'AMPA provenant également de la dégradation des lessives à base de phosphonates, il est compliqué de faire la part de l'AMPA originaire d'un usage phytosanitaire.

## 8. BUDGET ET FINANCEMENT

Le SYndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions, structure porteuse de la C.L.E., recouvre les participations financières auprès :

- des Départements de la Mayenne et de la Loire Atlantique pour leurs communes,
- des Communautés de Communes du canton de Pouancé et du canton de Segré pour leurs communes,
- des autres Communes incluses dans le périmètre de l'élaboration du S.A.G.E.

Le total des participations attendues s'élève à 33 800 € en 2015. Les collectivités ont finalement versées 27 808,65 €.

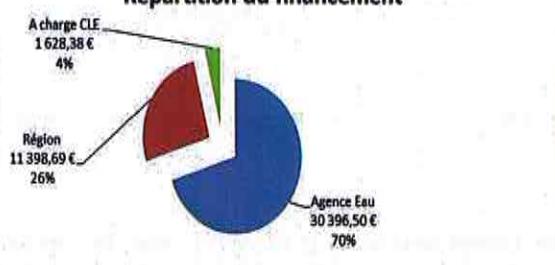
Les partenaires financiers du S.A.G.E. et de la structure d'animation de la C.L.E. sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.), la Région des Pays de la Loire et les départements.

En 2015, les plans de financement par action sont les suivants (recettes attendues calculées sur les dépenses réelles, il peut y avoir un décalage dans les versements par rapport à l'année budgétaire) :

Action	Montant total TTC En 2015	Aide A.E.L.B. attendue	Aide Région attendue	Aide Département 53 attendue	Aide Département 49 attendue	A charge C.L.E.
Etude de Gestion quantitative	43 423,57	30 396,50 €	11 398,69 €			3,75 % 1 628,38 €
Etudes GEMAPI	348,14 €	278,51 €				20% 69,63€
Etudes zones humides	329,45 €	164,72			5% 16,47 €	45% 148,26 €
Animation de la C.L.E. et communication	109 445,47 €	65 086 €	29,24 % 32 000 €			11,29 % 12359,47 €
TOTAL	136 287,66 €	91 026,05 €	43 398,69 €		98,83 €	1 763,86 €

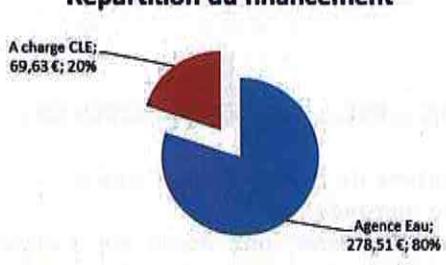
### Etude gestion quantitative - 43 423,57 €

#### Répartition du financement



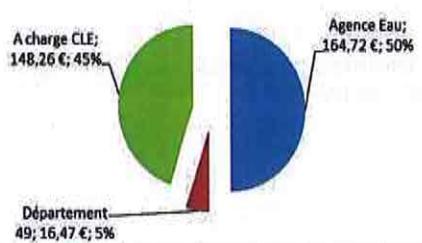
### Etude GEMAPI - 348,14 €

#### Répartition du financement



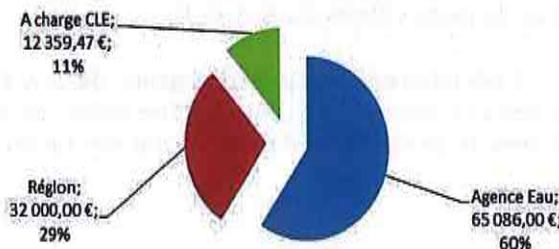
### Etude Zones Humides - 329,45 €

#### Répartition du financement



### Animation du S.A.G.E. - 109 445,47 €

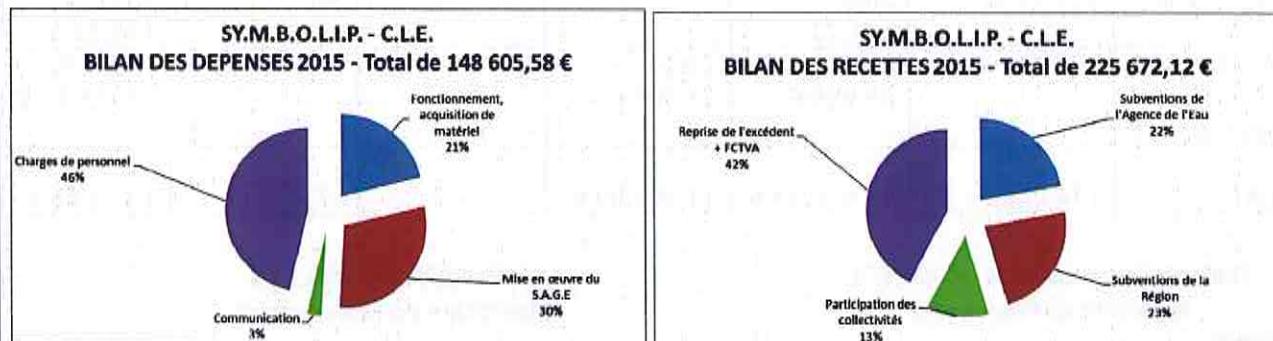
#### Répartition du financement



Pour l'année 2015, le compte administratif du budget annexe C.L.E. est synthétisé dans le tableau ci-après. Le total des dépenses s'élève à 160 124,70€, le total des recettes s'élève à 237 223,83 €.

CHAPITRE	LIBELLE	OUVERTURES BUDGETAIRES	
		DÉPENSES	RECETTES
0 11	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	6 1903,72	
0 12	CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILÉS	68 955,33	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 192	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 153,12	
22	DÉPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		
23	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
70	RBST AUTRES REDEVABLES		32,59
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATIONS		130 387,37
2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		79 584,45
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>136 414,09</b>	<b>210 004,41</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>73 590,32</b>	
10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES		245,30
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 366,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 710,61	
28	AMMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		5 153,12
0 21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		15 455,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>23 710,61</b>	<b>27 219,42</b>
<b>RESULTAT</b>		<b>3 508,81</b>	

Les graphiques suivants présentent les dépenses et recettes réelles du compte administratif 2015 du budget annexe C.L.E.



## 9. ANALYSE – BILAN – PERSPECTIVES

### 9.1. Analyse de l'activité de l'année

L'activité a été marquée par

- La décision de mener une étude sur l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon.
- La poursuite de l'étude de gestion quantitative de la ressource en eau du bassin versant de l'Oudon et l'aboutissement en C.L.E. plénière par l'approbation d'un programme d'actions.
- La décision de mener un inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la CCPC.
- La signature du contrat territorial pollutions diffuses qui permet la mise en œuvre d'un grand nombre de dispositions du S.A.G.E.

### 9.2. Prévisionnel par préconisation du S.A.G.E.

Une liste des dispositions qui doivent être mises en œuvre par la Commission Locale de l'Eau figure en annexe 8 avec le programme de travail qui s'y rapporte pour l'année 2016.

### **9.3. Perspectives à moyen terme**

Le mandat de 6 ans des membres de la C.L.E. expire en décembre 2015. Le début de l'année 2016 sera marqué par l'installation de la nouvelle assemblée. Un effort d'information et de communication devra être mené pour intégrer les nouveaux membres.

La mise en œuvre du S.A.G.E. se poursuit et les actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont sur les rails pour les 5 prochaines années dans le cadre des contrats territoriaux. La C.L.E. doit en assurer le suivi et l'évaluation. La C.L.E. doit également évaluer le Contrat Régional de Bassin Versant 2013-2015 pour préparer en 2016 un nouveau C.R.B.V. 2016-2018.

La C.L.E. poursuivra la réflexion pour la mise en œuvre du programme d'actions de gestion quantitative. Elle devra mener à bien la concertation pour l'inventaire complémentaire des zones humides sur Pouancé-Combrée.

Enfin, le paysage institutionnel change : communes nouvelles, regroupement de communautés de communes, diminution du nombre de syndicats intercommunaux à vocation unique, réorganisation des compétences liées à l'eau,... La C.L.E. pourra être force de proposition auprès des collectivités intervenant dans le domaine de l'eau, notamment grâce à l'étude « G.E.M.A.P.I. ».

*Adopté en séance plénière le 25 mai 2016,*

*Monsieur Louis MICHEL,  
Président de la C.L.E.*



## Bassin Loire-Bretagne

### SAGE Oudon

## Etat écologique 2013 des eaux de surface

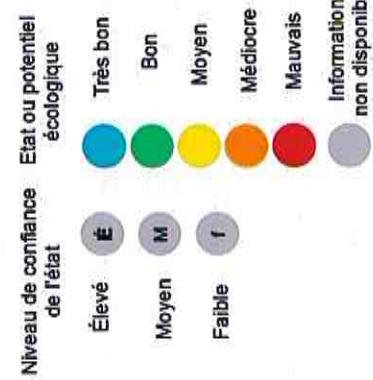
Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)

### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état

#### Cours d'eau

Etat	Niveau de confiance de l'état			
	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais
Très bon	—	—	—	—
Bon	—	—	—	—
Moyen	—	—	—	—
Faible	—	—	—	—

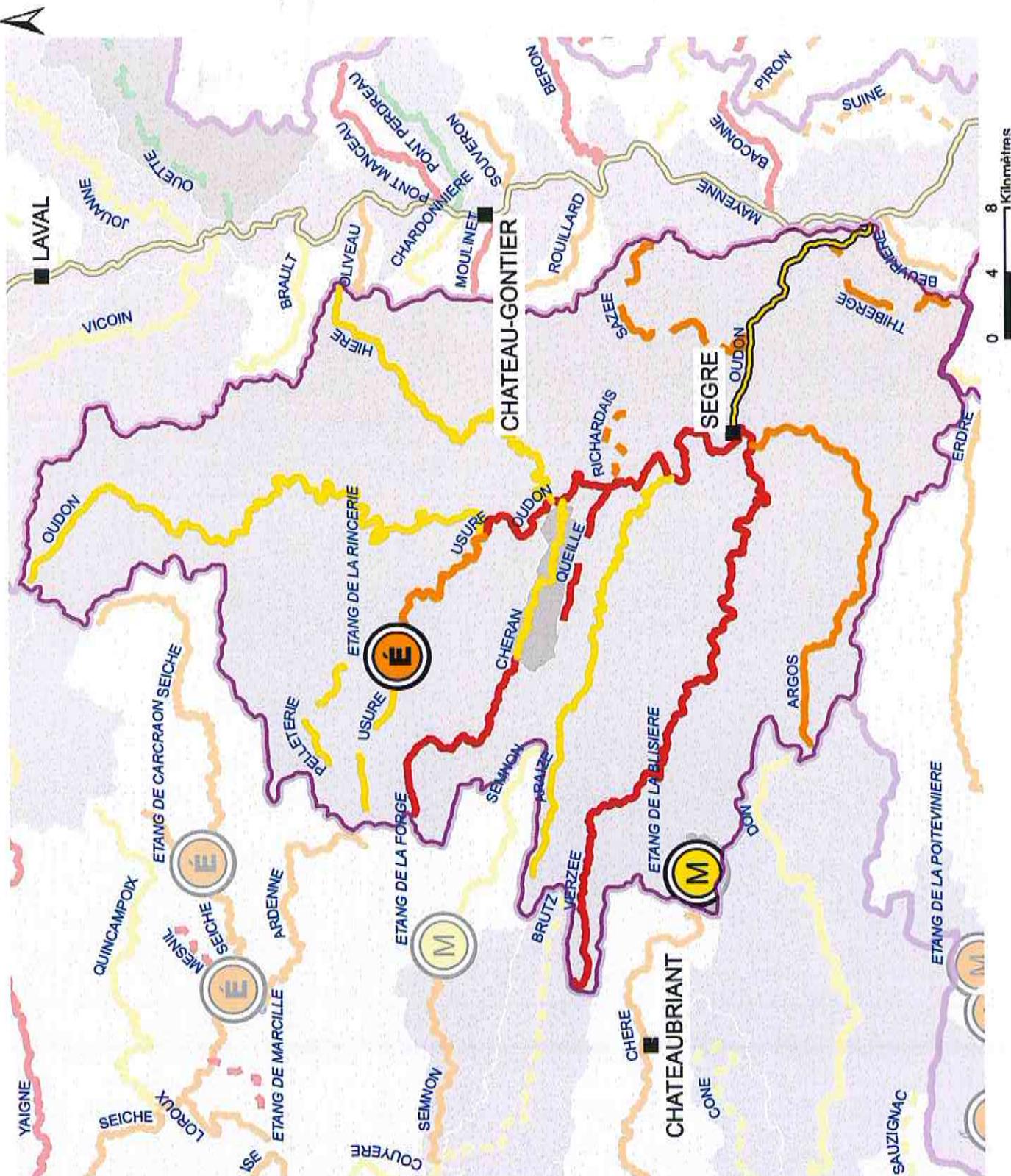
#### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières



- MEFM MEA
- MEFM MEA
- MEN
- Masse d'eau superficielle

### Echéances des objectifs

- 2015
- 2021
- 2027
- objectif moins strict
- villes principales
- SAGE



**ANNEXE 1**  
**RÉCAPITULATIF DES RÉUNIONS C.L.E. - ANNÉE 2015**

Date	Type de réunion	Ordre du jour	Nb de participants	Principales décisions
07/01	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur l'organisation de la gouvernance et du fonctionnement de la C.L.E.</li> <li>- Formulation d'un avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne et son programme de mesures</li> <li>- Formulation d'un avis sur le projet de Plan de gestion des risques inondations (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne</li> <li>- Formulation d'un avis sur le projet de contrat territorial pollutions diffuses</li> <li>- Préparation de la présentation en C.L.E. plénière des premières phases de l'étude de gestion quantitative</li> <li>- Bilan des actions menées en 2014 par la C.L.E. – programmation pour 2015</li> <li>- Examen du budget prémissif 2015</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collège Elius : 7/8</li> <li>collège Usagers : 5/5</li> <li>collège Etat : 0/3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la gouvernance de la C.L.E.</li> <li>Modalités pour donner un avis sur un dossier</li> <li>Report avis carrière Chazé sur Argos en l'absence d'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Oudon</li> <li>Avis favorable au projet de contrat territorial pollutions diffuses</li> </ul>
28/01	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulation d'un avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) Loire-Bretagne et son programme de mesures</li> <li>- Formulation d'un avis sur le projet de Plan de gestion des risques inondations (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne</li> <li>- Préparation de la présentation en C.L.E. plénière des 1ères phases de l'étude de gestion quantitative</li> <li>- Bilan des actions menées en 2014 par la C.L.E. – programmation pour 2015</li> <li>- Examen du budget prémissif 2015</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collège Elius : 4/8</li> <li>collège Usagers : 5/5</li> <li>collège Etat : 1/3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis favorable carrière de Chazé sur Argos</li> <li>Avis favorable au financement de l'A.E.L.B. pour un aménagement de la Sté CELIA A</li> </ul>
25/03	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des avis sur le S.D.A.G.E. et le P.G.R.I.</li> <li>- Préparation de la présentation en C.L.E. plénière des 1ères phases de l'étude de gestion quantitative</li> <li>- Bilan des actions menées en 2014 par la C.L.E. – programmation pour 2015</li> <li>- Examen du rapport annuel 2014</li> <li>- Examen du rapport annuel 2015</li> <li>- Projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant 2013-2015</li> <li>- Evolution du Contrat territorial pollutions diffuses 2015-2019</li> <li>- Examen des dossiers pour avis de la C.L.E.</li> <li>- Modification du règlement intérieur de la C.L.E. Oudon</li> <li>- Information sur les inventaires de zones humides sur le bassin versant de l'Oudon et de la mise à disposition des données</li> <li>- Point sur l'application de la règle du S.A.G.E. sur la gestion des ouvrages</li> <li>- Demande d'avis de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collège Elius : 7/8</li> <li>collège Usagers : 3/5</li> <li>collège Etat : 2/3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis favorable carrière de Chazé sur Argos</li> <li>Avis favorable au financement de l'A.E.L.B. pour un aménagement de la Sté CELIA A</li> </ul>
03/04	Groupe de travail « gestion quantitative »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des résultats des phases 3 et 4 de l'étude – détermination des débits minimum biologiques et des débits d'objectifs des cours d'eau</li> <li>- Validation des hypothèses pour la suite de l'étude</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collège Elius : 7/8</li> <li>collège Usagers : 3/5</li> <li>collège Etat : 0/3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis favorable avec réserves</li> </ul>
08/04	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis sur le dossier ICPE GAEC de la Grande Croëchinière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>collège Elius : 15/31</li> <li>collège Usagers : 8/17</li> <li>collège Etat : 3/10</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmation du travail de la C.L.E. en 2015 et au budget</li> <li>Avis favorable avec réserve aux projets de S.D.A.G.E., de programme de mesure et de P.G.R.I.</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avis sur le projet de Plan de gestion des risques inondations (P.G.R.I.) du bassin Loire-Bretagne</li> <li>- Avis sur le projet de Contrat territorial pollutions diffuses du bassin versant de l'Oudon</li> <li>- Projet d'aventur au Contrat Régional de Bassin Versant 2013-2015</li> <li>- Présentation des premières phases de l'étude de gestion quantitative menée par la C.L.E.</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	Avis favorable avec réserve au projet de contrat territorial pollutions diffuses Validation de l'aventur au C.R.B.V.
27/05	Groupe de travail « gestion quantitative »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation des résultats des phases 3 et 4 de l'étude -- détermination des débits minimum biologiques, des débits d'objectifs des cours d'eau et des volumes prélevables</li> <li>- Présentation de la phase 5 de l'étude</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	
23/06	Groupe de travail « gestion quantitative »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des enjeux de la gestion de la ressource en eau (synthèse des rapports des phases 1 à 4)</li> <li>- Participation de la salie pour des propositions d'amélioration</li> <li>- Calendrier prévisionnel de la suite de l'étude</li> </ul>	
24/06	Bureau	<p><b>Partie évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du système d'évaluation du S.A.G.E. et de ses intérêts</li> <li>- Méthode de travail de la C.L.E. concernant l'évaluation : arbitrages à faire pour qualifier l'état objectif auquel le S.A.G.E. doit aboutir</li> <li>- Présentation des stations de mesures existantes sur le bassin versant de l'Oudon - Avis sur le projet de suppression de deux stations</li> <li>- Publication sur l'état de référence 2013 pour le grand public</li> </ul> <p><b>Partie générale C.L.E.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen du rapport annuel 2014</li> <li>- Expression des besoins concernant l'étude « G.E.M.A.P.I. »</li> <li>- Avis sur le dossier ICP-E Carpenter à Craon</li> <li>- Compléments à l'inventaire de la C.L.E. sur la partie sud du bassin versant de l'Oudon</li> <li>- Point sur le contrat territorial pollutions diffuses</li> <li>- Calendrier prévisionnel des réunions second semestre 2015 - point sur l'avancement de l'étude de gestion quantitative</li> <li>- Organisation de l'équipe mutualisée en 2016</li> <li>- préparation de la signature du contrat territorial pollutions diffuses</li> <li>- point sur la représentation des structures à diverses réunions de l'automne</li> <li>- étude G.E.M.A.P.I.</li> </ul>	<p>collège Etat : 8/8</p> <p>collège Usagers : 2/5</p> <p>collège Etat : 2/3</p> <p>Avis favorable au dossier ICP-E Carpenter avec suivi de la qualité des eaux</p>
04/09	Réunion des Présidents C.L.E., S.B.O.S., SY.M.B.O.L.I.P.		
29/09	Groupe de travail évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbitrages concernant les fiches d'évaluation des indicateurs clés du S.A.G.E.</li> <li>- Publication synthétique sur les données de l'évaluation</li> </ul>	
30/09	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités d'intégration d'inventaires de zones humides à celui de la C.L.E.</li> <li>- Etude de gestion quantitative sur le bassin versant de l'Oudon</li> <li>- Présentation des résultats de l'étude</li> <li>- Examen des propositions du groupe de travail gestion quantitative</li> <li>- Intervention de l'Agence de l'eau sur l'instruction ministérielle concernant la gestion quantitative et les modalités d'aids de l'Agence</li> <li>- Proposition pour la date de révision du S.A.G.E.</li> <li>- Calage de la présentation à la C.L.E. plénière</li> <li>- Carte des cours d'eau : présentation de la démarche engagée par les services de l'Etat</li> <li>- Renouvellement de la composition de la C.L.E. -- calage des échéances</li> <li>- Commune nouvelle du Lion d'Angers - impact sur l'arrêté de périmètre de la C.L.E.</li> <li>- Avis sur le dossier éoliennes</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<p>collège Etat : 6/8</p> <p>collège Usagers : 4/5</p> <p>collège Etat : 3/3</p> <p>Validation du cahier des charges pour l'inventaire complémentaire des zones humides sur le territoire de la communauté de communes Pouancé-Combrière</p> <p>Validation du cahier des charges de l'étude G.E.M.A.P.I.</p> <p>Avis favorable avec réserves sur le dossier éolien de la Haute-Sarthe</p>

21/10	C.L.E. plénière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'étude de gestion quantitative sur le bassin versant de l'Oudon</li> <li>- Présentation des résultats de l'étude</li> <li>- Examen des propositions du groupe de travail gestion quantitative</li> <li>- Modalités d'intégration des propositions du S.A.G.E.</li> <li>- Les zones humides <ul style="list-style-type: none"> <li>* Modalités d'intégration des inventaires complémentaires des zones humides au S.A.G.E.</li> <li>- Inventaire complémentaire dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Région Pouancé-Combrée</li> </ul> </li> <li>- La compétence GE.M.A.P.I. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations » et conséquences pour le bassin versant de l'Oudon</li> <li>- Engagement d'une étude GE.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon</li> </ul> </li> <li>- Validation du rapport annuel 2014</li> <li>- Orientations budgétaires 2016</li> <li>- Points divers <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte des cours d'eau : présentation de la démarche engagée par les services de l'Etat</li> <li>- Renouvellement du mandat des membres de la C.L.E.</li> </ul> </li> </ul>	<p>collège Elias : 9/31</p> <p>collège Usagers : 10/17</p> <p>collège Etat : 4/10</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'étude et du programme d'actions gestion quantitative de la ressource en eau</li> <li>Validation de la méthode d'intégration des inventaires zones humides au S.A.G.E.</li> <li>Validation du rapport annuel 2014</li> </ul>
12/11	Groupe de travail gestion des vannages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan de la mise en œuvre 2014-2015</li> <li>- Perspectives d'application de la règle pour la période hivernale 2015-2016</li> <li>- Point sur l'avancement de la restauration de la continuité écologique sur l'Oudon et ses affluents – intervention des syndicats de bassin</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>		
25/11	Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen de l'intégration du S.A.G.E. de l'inventaire complémentaire des zones humides réalisé par le Pays de Craon</li> <li>- Avis sur la carte des cours d'eau en Mayenne</li> <li>- Résultats de la consultation des prestataires pour l'étude GE.M.A.P.I. et pour l'inventaire des zones humides</li> <li>- Synthèse de la réunion bilans/perspectives du groupe de travail « règle vannages »</li> <li>- Budget primitif 2016</li> <li>- Commune nouvelle du Lion d'Angers – impact sur l'arrêté de périmètre de la C.I.E.</li> <li>- Projet de schéma de coopération intercommunale en Maine et Loire</li> <li>- Plaquette de présentation de l'état de l'eau en 2014</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<p>collège Elias : 8/8</p> <p>collège Usagers : 2/5</p> <p>collège Etat : 2/3</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation de l'intégration de l'inventaire Pays de Craon au S.A.G.E.</li> <li>Avis favorable carte des cours d'eau 53</li> <li>Avis favorable à la préparation d'un nouveau C.R.B.V.</li> </ul>

**ANNEXE 2**  
**RECAPITULATIF DES REUNIONS**  
**AUXQUELLES LA C.L.E. EST INVITEE A PARTICIPER - ANNEE 2015**

Date	Organisme	Objet	présents
28/04	DEPARTEMENT 49	Journée Géomatique	Oui
03/02	A.E.L.B.	Réunion animateurs S.A.G.E.	Oui
05/02	A.E.L.B.	Forums de l'eau	Non
26/02	SY.M.B.O.L.I.P. / Chambres d'agriculture	Comité de pilotage à vocation agricole	Oui
10/04	S.B.O.S.	Inauguration fête de la nature dans la vallée du Misengrain	Oui
11/04	S.B.O.S. / C.L.E.	Exposition relai consultation publique sur l'eau à l'occasion de la fête du Misengrain	Oui
28/04	Département 49	Rencontre Géomaticien	Oui
06/05	MISEN 53	Plan de contrôle des pollutions de l'environnement	oui
19/05	Communauté de communes Pouancé	Réunion zones humides P.L.U.I	Oui
26/05	Pays Anjou Bleu	Réunion technique S.C.O.T.	Oui
30/05	Mayenne Nature Environnement	Remise du prix Orchidées au S.B.O.N.	Oui
06/06	SY.M.B.O.L.I.P./Chérancé	Inauguration zone humide Chérancé	Oui
11/06	Région des Pays de la Loire	Géopal	Oui
22/06	S.I.A.E.P. Segréen	Fête des 20 ans du S.I.A.E.P.	Non
25/06	MISEN 53	Réunion échanges carto cours d'eau, broyage jachères	Oui
08/07	E.P.T.B., A.M.F...	Colloque politiques publiques eau	oui
10/07	A.E.L.B. / Région Pays de la Loire	Réunion C.R.B.V.	Oui
24/07	Préfecture 53	Comité sécheresse	Oui
14/09	SY.M.B.O.L.I.P.	Signature du contrat territorial pollutions diffuses	Oui
24/09	A.E.L.B.	Réunion animateurs S.A.G.E.	Oui
01/10	Etat	Journée écophyto sur le bassin versant de l'Oudon	Oui
12/10	Pays Anjou Bleu	Réunion S.C.O.T.	Oui
14/10	Mairie de Cossé le Vivien	Inauguration labellisation « sur le chemin de la nature » de la Pré de Cossé	Oui
14&15/ 10	A.E.L.B.	Journée des animateurs BV	Oui
02/11	Mairie d'Aviré	Inauguration trophée de l'eau	Oui
03/11	Pays Anjou Bleu	Réunion LEADER	Oui
10/11	D.R.E.A.L. Pays de Loire	Groupe Technique Régional Qualité des Eaux	Oui
12/11	S.B.O.S.	Comité de pilotage C.T.M.A.	Oui
24/11	A.E.L.B.	Réunion des chargés de mission Evaluation	Oui
01/12	Chambres consulaires	Conférence sur la nouvelle économie	Oui
03/12	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Rencontre sur l'eau « communiquer sur le S.D.A.G.E. »	Non
03/12	SY.M.B.O.L.I.P.	COPIL étude réduction vulnérabilité à Montjean	Oui
03/12	S.B.O.N.	COPIL continuité écologique de l'étang de la Guéhardière	Oui
04/12	SY.M.B.O.L.I.P.	Conférence sur le développement du bois énergie	Oui
09/12	Préfecture 53	Réunion d'information sur la G.E.M.A.P.I.	Oui
année	Syndicat Mixte du Bassin de l'Oudon pour la lutte contre les Inondations et les Pollutions	Toutes les réunions de Comité syndical, bureau, commissions inondations et pollutions + comité de pilotage agricole restreint (le Président de la C.L.E. est membre expert sans voie délibérative du SY.M.B.O.L.I.P.),	

## RECAPITULATIF DES FORMATIONS DES AGENTS

Date	Organisme	Objet	présents
15 et 16/01	CNFPT	Coopération et mutualisation dans le bloc local	Régine T.
18/06	SY.M.B.O.L.I.P.	Visite de l'usine d'eau potable de Loigné sur Mayenne	Régine T. Rachel L. Géraldine C.
17/11	CNFPT	la Loi NOTRe	Régine T.
08/12	CNFPT	Le nouveau code des marchés publics	Régine T.

**ANNEXE 3**  
**Liste des dossiers soumis pour avis à la C.L.E. – année 2015**

Qui sollicite ?	Qui ?	Pour ?	Objet	Date d'envoi	Avis	Date arrêté ou décision
A.E.L.B.	Président de la C.L.E.	Aménagement de la Sité Célia qui fait l'objet d'un financement de l'A.E.L.B.	Demande d'autorisation d'exploiter après extension un élevage avicole à Loiron	Janvier 2015	Renvoi vers l'avis remis au Préfet dans le cadre de l'instruction du dossier LCPE favorable.	2 octobre 2015
Prefet 53	Président de la C.L.E.	avis		9 mars 2015	Favorable avec réserves :	
					- Pas d'analyse de compatibilité avec le S.A.G.E. Ondouan	
					- Manque de rigueur du dossier qui cite les enjeux du S.A.G.E. Mayenne	
					- Augmentation de la pression organique, azotée et phosphorée alors que la qualité de l'eau est déjà dégradée	
					- Impact des produits du compostage n'est pas pris en compte. Retour sur le bassin ? si défaillance du repreneur ?	
					- La nouvelle situation hydrologique induite par la LGV n'est pas explicitée	
					- Les fosses existantes sur l'exploitation ne sont pas identifiées. Où vont les rejets ? quelle en est l'importance ? fossés de capacité suffisante ? impact sur le milieu récepteur ?	
					- Quel impact des pollutions ponctuelles au moment du chargement ?	
					- La consommation en eau est doublée. Le dossier ne présente pas les caractéristiques du forage existant et l'impact sur la nappe, les autres usages et les zones humides	
					- Erreur d'analyse des zones inondables (référence aux TRI)	
					- Référence au 4 <sup>e</sup> programme de la Directive nitrates.	
Prefet 53	Président de la C.L.E.	avis	Autorisation d'exploitation unité de transformation de plastique – autorisation pour l'activité d'encollage -- sur la commune de Craon	4 mai 2015	Favorable et demande un suivi de la qualité de l'eau des rejets dans le milieu naturel et dans les eaux souterraines.	21 décembre 2015
Prefete 49	Président de la C.L.E.	avis	Parc éolien des Hallerries à Pouancé-Semonnes	3 août 2015	Favorable avec réserves :	
					- Pas d'état des lieux et d'étude d'impact de la faune piscicole.	
					- Circulation des migrateurs avec étangs 44 et 53 n'est pas étudiée.	
					- Le coût des mesures d'évitement semble sous-évalué.	
					- Le suivi faune flotte n'est pas chiffré.	
Prefet 53	C.L.E.	observations	Projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau	9 octobre 2015	Favorable à la carte des cours d'eau parce que la carte est évolutive.	
					Favorable à ce qu'il y ait correspondance entre les cartes Police de l'eau et BCAE	

**Liste des récépissés de déclaration – année 2015**

Objet	Pétitionnaire	Date
Création de mares de compensation à la LGV (7 mares pour un total de 0,14 ha)	Sté ERE	9 février 2015
Déplacement et agrandissement ouvrage de franchissement sur un affluent de l'Oudon à Athée (sur 6,5 m)	M Olivier ROUSSEAU	9 avril 2015
Compléments épandage des boues de la station d'épuration	Commune de Saint Aignan sur Roë	26 mai 2015
Forage sur la commune de Craon (4 500 m3/an)	EARL de la Hairie	27 mai 2015
Ouvrage de franchissement sur un affluent de l'Oudon à Courbevelle (sur 6 m)	Mme Francoise DUSSORT	10 juin 2015
Forage sur la commune de Châtelaës (3 500 m3/an)	EARL Pont de Montreuil	10 juin 2015
Ouvrage de franchissement sur le ruisseau de la Hapelrière à Livré la Touche (sur 7,2 m)	M Jacky CROSNIER	15 juin 2015
Ouvrage de franchissement et empierrement sur l'Oudon à Ruillé le Gravelais (sur 9,5 m)	M Hervé GOURRET	17 juin 2015
Ouvrage de franchissement sur le ruisseau du Housseau à Saint Cyr le Gravelais (sur 6 m)	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	19 juin 2015
Ouvrage de franchissement sur un affluent de l'Hière à Chemazé (sur 6 m)	GAEC de la Bouverie	23 juin 2015
Ouvrage de franchissement à Denazé (sur 6 m)	M Sylvain MENANT	27 juillet 2015
Rejets d'eaux pluviales lotissement des Plantes à Congrier (1,43 ha)	Commune de Congrier	11 août 2015
Rejets d'eaux pluviales lotissement des Maronniers à Saint Aignan sur Roë (4,4 ha)	Commune de Saint Aignan sur Roë	12 août 2015
Travaux de drainage sur Simplé et Denazé (45,6 ha)	EARL la Corbinière	8 avril 2015 13 août 2015
Rejets d'eaux pluviales lotissement de la Prairie à Astillé (2,12 ha)	Commune d'Astillé	24 sept 2015
Réseau de drainage à Grez Neuville (57,45 ha dont 36,68 ha déjà existants) sur bassin versant de l'Oudon et de la Mayenne.	EARL ferme de Gigné	20 octobre 2015
Création d'un plan d'eau à usage d'irrigation (7 700 m <sup>2</sup> ; 27 500 m3) et réfection des berges de la Sazée (sur 50 m) à Louvaines	SCEA des Tulipes	20 octobre 2015
Ouvrage de franchissement à Gastines (sur 7,2 m)	Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon	27 octobre 2015
Ouvrage de franchissement à Livré la Touche (sur 12 m)	M Mickaël BRETON	6 novembre 2015
Construction station d'épuration des eaux usées à St Matin du Bois (650 éq/hab ; 215 m3/j)	Communauté de communes du canton de Segré	11 décembre 2015
Arrêté de mise en demeure régularisation situation administrative 3 plans d'eau à l'hippodrome de la Touche	Sté des courses	30 novembre 2015

**Liste des oppositions à déclaration – année 2015**

Néant

Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2014

ENJEU	N° DISPO	DISPOSITIONS	ACTIONS REALISEES			
			ANNEE DE MISE EN OEUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014		
A A	A1	Etuve A : Stabiliser le taux d'autosuffisance en eau potable et reconquérir la qualité des ressources locales (mises en place)				
A A	A1	Objectif général A.1 : Stabiliser le taux d'autosuffisance en eau potable sur le bassin de l'Oudon				
A A	A1	Disposition A-01 (C) : Intégrer l'objectif prioritaire de maintien du taux d'autosuffisance dans les secteurs des schémas départementaux d'adduction d'eau potable	MEC	2016	non réalisée	la clé ne dispose pas d'un représentant au sein des instances chargées d'actualiser le SDAEP
A A	A1	Disposition A-02 : Définir les aires d'alimentation et engager des programmes de reconquête de la qualité dans les captages saisonniers à forte vulnérabilité pour maintenir le potentiel des ressources locales	PA	2015	engagée	A la connaissance de la C.I.E., il n'y a pas eu d'actualisation des SDAEP courant 2014 pour intégrer la demande du S.A.G.E.
A A	A1	Disposition A-03 : Définir l'aire d'alimentation et poursuivre le programme de reconquête de la qualité de l'eau de la prise d'eau de Segré (capage prioritaire Grenelle I)	PA	2015	réalisée	3 captages ont été désignés prioritaires selon le projet de S.D.A.G.E. (Epomonière, Challenge et La Plaine)
A A	A1	Disposition A-04 : Maintenir et reconstruire l'unité de production d'eau potable située à Segré	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée	dans le cadre de l'élaboaration d'un nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses, le SY.M.B.O.L.I.P. a intégré des études sur les aires d'alimentation des captages de La Plaine, de l'Epomonière, des Faurevières et de Challenge (sous sa maîtrise d'ouvrage ou celle des SIAEP compétents).
A A	A1	Disposition A-05 : Optimiser les rendements des réservoirs d'adduction d'eau	PA	2020	engagée	Arrêté inter-préfectoral portant délimitation d'une zone de protection du captage d'alimentation en eau potable de Saint-Aubin du Pavoir à Segré signé en juillet 2014. Élaboration par le SYMBOLIP en concertation avec les exploitants agricoles et l'ensemble des préconisateurs agricoles d'un nouveau programme de lutte contre les pollutions diffuses étendu à l'aire d'alimentation du captage de Saint-Aubin du Pavoir (Segré) et des captages souterrains situés sur son aire d'alimentation.
A A	A2	Objectif général A.2 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « mirabète »	MEC			le schéma directeur du S.I.A.E.P. du Segréen prévoit le maintien de la prise d'eau de Segré jusqu'en 2016, il ne sait pas s'il la maintiendra ensuite
A A	A2	Disposition A-06 (C) : Maintenir certaines dispositions réglementaires sur le fossé de l'Oudon dans les jardins programmes d'action de la Direction Nationale				La disposition du S.A.G.E. prévoit le maintien du périmètre de protection du captage, évaluation précise en cours.
A A	A2	Disposition A-07 : Evaluer régulièrement les évolutions sur la base d'indicateurs de moyens et de résultats	MEC	2014	réalisée	disposition du S.A.G.E. non reprises totalement par l'arrêté régional du 24 juin 2014 (publié après le S.A.G.E.) :
A A	A2	Disposition A-08 : Inciter à des changements de systèmes d'exploitation plus économiques en intrants	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	- abreuvement direct au cours d'eau interdit à partir de 2017 alors que le S.A.G.E. demandait 2014 - bande enherbée de 6 mètres demandées par le SAGE, fixée à 5 mètres par l'arrêté régional - assouplissement des règles de couverture des sols l'hiver, alors que le SAGE demande l'interdiction de sols nus
A A	A3	Objectif général A.3 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	Indicateurs demandés par le S.A.G.E. repris par le PAR :
A A	A3	Disposition A-09 (C) : Préremiser un volet « phytosanitaires » dans les acteurs des préconisateurs	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	• Pression azotée organique et totale par ha SAU et SPE • % de couverture CIPAN • Valorisation des effluents organiques (SAMO/SPE) (ne sera pas par SPE, mais par SAU)
A A	A3	Disposition A-10 (C) : Concevoir des espaces publics favorables aux techniques d'entretien non chimiques				Indicateurs demandés par le S.A.G.E. non repris par le PAR :
A A	A3	Disposition A-11 : Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les professionnels non agricoles et les particuliers	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	• Evolution des ventes d'engrais minéraux sur le bassin versant de l'Oudon • Equilibre de la fertilisation (écart rendements prévisionnels / constatés) sur période pluriannuelle (5 ans)
A A	A4	Objectif général A.4 : Diminuer les pôles de carbure organique total dans les eaux brutes				disposition présente dans le programme d'actions élaborés par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles
A A	A3	Disposition A-12 : Réduire l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, les professionnels non agricoles et les particuliers				1 dossier instruit en Mayenne où la mesure a été respectée (utilisation des produits phytosanitaires proscrire), la DDT de Maine et Loire indique que tous les dossiers sont nécessairement compatibles avec le S.A.G.E.
A A	A3	Disposition A-13 : Reconquérir la qualité des eaux brutes sur le paramètre « produits phytosanitaires »				évaluation précise en cours
A A	A3	Disposition A-14 : Diminuer les pôles de carbure organique total dans les eaux brutes				

Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2014

ENJEU	OBJET DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ACTIONS REALISEES	
B	Etuje B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques					
B	B1 , Objectif général B.1 : Déposer d'une référence harmonisée des cours d'eau du BY Oudon.					
B	B1 12 Disposition B-12 : Harmoniser les documents de référence des services de l'Etat sur le bassin	CSC	2016	engagée	harmonisation engagée par les services de l'Etat	
B	B2 Objectif général B.2 : Réaliser la continuité écologique et le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	ODG	2014: réalisée	engagée	signature d'un CTMA commun pour 5 ans	
B	B2 13 Disposition B-13 : Mettre en cohérence les méthodes d'étude et à l'intervention des syndicats de bassin Oudon Nord et sud	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.	
B	B2 14 Disposition B-14 : Réaliser la continuité écologique des cours d'eau prioritaires du bassin de l'Oudon	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée	3 dossiers instruits en Mayenne : - 1 dossier mesuré respecté - 2 dossiers où les mesures compensatoires ne se justifient pas	
B	B2 15 Disposition B-15 (C) : Préserver et restaurer le patrimoine piscicole du bassin versant de l'Oudon.				la DDT de Maine et Loire indique que tous les dossiers sont nécessairement compatibles	
B	B2 16 Disposition B-16 : Faire comprendre les enjeux de la continuité écologique et des écoulements différents	COM	durée du S.A.G.E.	engagée	mise en place du site internet Publications de l'A.E.L.B.	
B	B3 Objectif général B.3 : Poursuivre la restauration hydrobiologique des cours d'eau pour établir leurs fonctionnalités hydrobiologiques	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.	
B	B3 17 Disposition B-17 : Poursuivre les programmes de restauration conformément aux objectifs de rétablissement de la continuité écologique	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	les S.B.O.S. et S.B.O.N. réalisent des actions très ponctuelles sur les têtes de bassins versants	
B	B3 18 Disposition B-18 : Travailler sur les rives du bassin versant et le chevalet complémentairement aux travaux d'enfouissement ou de restauration des cours d'eau principaux	PA	2020	engagée	suivi et évaluation des masses d'eau réalisées, centralisation des données de bassin par la CLÉ stabilisation des référentiels et indicateurs utilisés pour évaluer l'état des milieux aquatiques NON FAIT	
B	B3 19 Disposition B-19 : Évaluer les effets des programmes de restauration des milieux aquatiques sur la qualité climatique et hydrologique	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	compléments apportés aux réseaux de suivi de l'AELB et des CD par les Syndicats de bassin en fonction de leurs besoins (suivi très locaux pour des opérations de restauration hydromorphologique, suivi de résidus phyto pour mieux connaître la contamination...) pas de travail actuel de la CLÉ pour se demander s'il faudrait ajouter d'autres points, d'autres fréquences de suivi pour mieux connaître les masses d'eau	
B	B4 Objectif général B.4 : Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophisation et rétablir la qualité des milieux	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	évaluation précise en cours (au moins une opération collective engagée en 2014)	
B	B4 20 Disposition B-20 : Mettre en place des opérations collectives prioritaires de remise en bau fonctionnement des égouts	PA	2017	évaluation en cours	en 2011, 76% des stations d'épurations concernées étaient équipées pour traiter le phosphore (91% si traduit en équivalent habitant traité)	
B	B4 21 Disposition B-21 : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalents-habitants.				disposition présente dans le programme d'actions établis par le SY.M.B.O.L.I.P. avec l'ensemble des acteurs agricoles	
B	B4 22 Disposition B-22 : Mise en place préventive des risques de transfert du phosphore d'origine agricole dans les cours d'eau	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.	
B	B5 Objectif général B.5 : Surveillance et maîtriser le développement des espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	pas de suivi organisé par le S.B.O.S. et S.B.O.N., voir les dispositifs existants au niveau régional	
B	B5 23 Disposition B-23 : Poursuivre les programmes actuels de lutte contre les espèces invasives pour prouver leur efficacité plus précisément	CSC	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours	disposition intégrée dans le CTMA mis en œuvre par le S.B.O.S. et le S.B.O.N.	
B	B5 24 Disposition B-24 : Informer et surveiller l'apparition de nouvelles espèces invasives	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	étude en cours	
C	Etuje C : Gestion quantitative des paramètres d'eau et usages					
C	C1 Objectif général C.1 : Réduire les consommations d'eau pour les usages et usagers	CSC	2015	engagée	en Mayenne : aucune demande de création de retenues de substitution ou collinaire en 2014	
C	C2 Objectif général C.2 : Optimiser la consommation d'eau d'irrigation agricole en périodes estivale	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	Les arrêtés des départements 49 et 53 ne sont pas concordants.	
C	C2 26 Disposition C-26 : Développer les techniques et les politiques agricoles économies en eau	ODG	durée du S.A.G.E.	non réalisée	D : Limiter les effets dommageables des inondations	
C	C2 27 Disposition C-27 : Mettre les agriculteurs à se constituer en syndicats d'irrigants sur le bassin	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée	D : Assurer les travaux et aménagements de prévention en amont des zones inondables	
C	C3 Objectif général C.3 : Conditionner les situations de pénurie de pluie et d'irrigation sur le bassin de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non réalisée	D : Agir sur une gestion des situations de pénurie correspondante à l'échelle du bassin	
D	D : Limiter les effets dommageables des inondations				D : Agir sur une gestion des situations de pénurie correspondante à l'échelle du bassin	
D	D1 Objectif général D.1 : Acheter les travaux et aménagements de prévention des inondations du 1 <sup>er</sup> S.A.G.E. de l'Oudon	PA	durée du S.A.G.E.	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit	
D	D1 29 Disposition D-29 : Compliquer les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée	programme inondation du SY.M.B.O.L.I.P. se poursuit	
	D1 30 Disposition D-30 : Compliquer les études sur la contribution volontaire des grands plans d'eau à la prévention du risque d'inondation par la gestion de leur niveau d'eau					

Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2014

DISPOSITIONS		ANNEE DE MISE EN ŒUVRE		ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014		ACTIONS REALISEES	
D E2	OBJET Général Z : DISPOSITIONS						
D D1	Disposition D-31 : Inventorier, recréer et restaurer des zones d'expansion naturelles de cours d'eau	PA	durée du S.A.G.E.	engagée		projet à Avié	
D D1	Disposition D-32 (C) : Limiter les surfaces imperméabilisées et gérer les eaux pluviales	MEC	durée du S.A.G.E.	engagée		1 dossier instruit en Mayenne où la mesure a été respectée	
D D2	Objectif général D-2 : Réduire la vulnérabilité aux inondations et renforcer la résilience des réseaux versants des habitants	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée		la DDT de Maine et Loire indique que tous les dossiers sont nécessairement compatibles avec le S.A.G.E.	
D D2	Disposition D-33 : Mettre en œuvre des politiques de prévention des inondations dans toutes les communes présentant des risques d'inondation	COM	durée du S.A.G.E.	évaluation en cours		en 2014, 15 communes ont intégré le P.P.R.I. et/ou l'atlas des zones inondables dans leurs documents d'urbanisme, 81 communes sont concernées, 55 communes disposent d'un doc d'urbanisme, 27% des communes concernées et disposant de document d'urbanisme ont pris en compte leurs ZI	
E E1	Objectif général E-1 : Protéger et préserver les zones humides, le bocage, les plans d'eau et les aménagements fluviaux	NEC	2015	engagée		méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des C.L.E. a travaillé en 2014 à la consolidation et l'homogénéisation des données	
E E1	Disposition E-34 : Entretenir la mémoire et la culture du risque inondation et aménager des populations	CSC	2017	engagée			
E E1	Objectif général E-1 : Protéger et préserver les fonctionnalités des zones humides	PA	durée du S.A.G.E.	engagée			
E E1	Disposition E-35 (C) : Intégrer toute compléter l'inventaire 2009 des zones humides dans les documents d'urbanisme	ODG	2016	engagée		en Mayenne : aucune demande de prélèvement en zone humide en 2014 en Maine et Loire : pas d'information	
E E2	Objectif général E-2 : Stimuler l'impact des drameuses sur la résilience des milieux de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	engagée		en Mayenne : aucun projet relevant de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau en 2014 en Maine et Loire : pas d'information	
E E2	Disposition E-39 : Vérifier la nouvelle description de zones humides lors des travaux de drainage	PA	durée du S.A.G.E.	non réalisée		le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le S.Y.M.B.O.L.I.P. intègre la réalisation d'une étude sur la création de zones tampons à compter de 2018	
E E2	Disposition E-40 : Inciter à des opérations volontaires de prévention de cours d'eau	PA	2017	non réalisée			
E E3	Objectif général E-3 : Renforcer la résistance de circulation des eaux et l'érosion des sols grâce à un maillage bocage efficace	MEC	durée du S.A.G.E.	non réalisée		le 5ème programme de la Directive Nitrates interdit la destruction des ripisylve	
E E3	Disposition E-41 : Améliorer les éléments stratégiques du bocage (arbres, haies, bosquets) contre l'érosion	MEC	2016	non réalisée		le programme de lutte contre les pollutions diffuses établi par le S.Y.M.B.O.L.I.P. intègre une action de coordination des actions en faveur du bocage à compter de 2018	
E E3	Objectif général E-4 : Renforcer les éléments stratégiques du bocage dans les documents d'urbanisme	MEC	2014	non réalisée		le 5ème programme de la Directive Nitrates prévoit l'abreuvement direct des animaux dans les cours d'eau sera interdit, sauf en cas de présence d'aménagement spécifique évitant les risques de pollution directe du cours d'eau par les animaux."	
E E4	Objectif général E-4 : Intégrer les plans d'eau aux objectifs de gestion de l'eau et des milieux	CSC	2015	engagée		inventaire intégrer dans l'étude mais pas encore à mis à disposition des communes par la C.L.E.	
E E4	Disposition E-45 : Intégrer les inventaires des plans d'eau à l'étude de gestion quantitative						
F F1	ENIEU F : Mettre en cohérence la gestion de l'eau et les politiques publiques du bassin versant de l'Oudon	ODG	durée du S.A.G.E.	non réalisée		- gestion des situations de pénuries quantitatives : NON FAIT	
F F1	Objectif général F-1 : Mettre en cohérence les organisations liées à l'eau avec les objectifs du S.A.G.E					- mise en place et suivi-évaluation des programmes d'actions Directives Nitrates (arrêté interpréfectoral de bassin versant, document de référence des cours d'eau selon des critères harmonisés,...) : NON FAIT, ZAC Oudon n'intègre pas les communes du 44 et du 35, document de référence des cours d'eau non établi	
F F1	Disposition F-46 : Rationaliser l'organisation territoriale et mettre en cohérence les objectifs du territoire d'eau de l'Oudon *					- concertation formalisée sur les schémas départementaux d'adduction et d'assainissements : NON FAIT	
F F1	Disposition F-47 : Coordonner les politiques départementales de manière cohérente pour le bassin versant de l'Oudon					- modalités des accompagnements techniques et financiers des Conseils généraux : NON FAIT	

Etat d'avancement des disposition du SAGE Oudon au 31 décembre 2014

ENJEU	N° DISPO	OBJ GAL	DISPOSITIONS	TYPE	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DEC 2014	ACTIONS REALISEES	
F	F2	Objectif général F-2 : Développer une stratégie de communication globale pour mobiliser les acteurs						
F	F2	Disposition F-48 : Parerger la stratégie du S.A.G.E avec les élus du territoire de l'Oudon	COM	durée du S.A.G.E.	non réalisée			
F	F2	Disposition F-49 : Mettre en place un site Internet attractif et mis à jour les acteurs	COM-CSC	durée du S.A.G.E.	réalisée			
F	F2	Disposition F-50 : Veiller à la cohérence de la communication sur le bassin	COM	durée du S.A.G.E.	non réalisée			
F	F2	Disposition F-51 : Surer et établir régulièrement et complètement le bilan hydrologique du bassin de l'Oudon	CSC	durée du S.A.G.E.	engagée	demande des rapports annuels aux structures AEP tous les ans et calcul des indicateurs clés du S.A.G.E, notamment le taux d'autof approvisionnement		

**Indicateurs communs du tableau de bord des Sage**  
**Année 2014**

Sage  
en élaboration  
mis en œuvre

révisé  
oui

**1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage**

Indicateurs fournis par le STB	
--------------------------------	--

**Millesime d'évaluation de l'état**

Etat XXXX

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA		Objectif très bon et bon état écologique	ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Médiocre		
Cours d'eau	%	%	%	%	%
Plaine d'eau	%	%	%	%	%
Eau de transition	%	%	%	%	%
Eau douce	%	%	%	%	%

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA		Objectif de potentiel écologique très bon et bon	ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Moyen		
MEFM - MEA cours d'eau	%	%	%	%	%
MEFM - MEA plaine d'eau	%	%	%	%	%
MEFM - MEA eau de transition	%	%	%	%	%
MEFM - MEA eau douce	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

Etat écologique	Nombre_ME	Niv3		Niv2		Niv1	
		%	%	%	%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Eaux souterraines	Nombre_ME	ME en bon état chimique		Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
		ME en bon état quantitatif	bon état chimique			
		%	%	%	%	%

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015

Eaux souterraines	Nombre_ME	ME en bon état chimique		Objectif 2015	Objectif 2021	Objectif 2027
		bon état quantitatif	bon état chimique			
		%	%	%	%	%

**18-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau**

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étrangement objectif		Voir fiche de lecture n°6 pour la définition des cours d'eau prioritaires	
Taux d'étrangement actuel	entre 0 et 20 %	entre 20 et 40 %	entre 40 et 60 %
Nombre de cours d'eau			

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étrangement actuel a été calculé		méthode inapplicable pour 3 masses d'eau ; méthode à être adaptée par l'oména pour les autres masses d'eau	
Taux d'étrangement objectif	entre 0 et 20 %	entre 20 et 40 %	entre 40 et 60 %
Nombre de cours d'eau			

Nombre de la liste des ouvrages		Le taux d'étrangement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE	
Liste XXXX			

Annexe 5

				Indicateur du bilan du programme de mesures : fourni par le STB
Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion	Nombre d'ouvrages	Entretien (suppression totale)	Arrachement partie, échancrure	Gestion des ouvrages
4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides		oui	non	
Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides		oui	non	
Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées		oui	non	
6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC		oui	non	
				Indicateurs fournis par le STB
Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage (AAC Grenelle)		- pour lesquels les études ne sont pas démarquées - pour lesquels les études sont en cours ('c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation) - pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au moins de mai année N) - pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au moins de mai année N+1)		
8A-2 BE-1 Préservation et gestion des zones humides				
Actions réalisées par la Cie en faveur des zones humides		Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées - Dans les enveloppes définies, proportion des communautés ayant fait l'objet d'un inventaire précis	oui	en cours %
		99		
		Les principes & actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés Le cas échéant, des ZHIEP et des ZSGE sont identifiés Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositif ou de règles	oui	
			non	
		Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la Cie		
10A-1 Lutte contre les marees vertes				Indicateurs fournis par le STB pour l'année 2014. Voir fiche de lecture n°3 pour la méthode.
Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributeurs de marees vertes		Nombre de masses d'eau		
Parmi celles-ci, nombre de cours d'eau pour lesquelles un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini		Objectif de réduction	entre 0 et 30 % entre 30 et 60 % entre 60 et 100 %	
		Nombre de cours d'eau		
11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant		oui	non	
L'inventaire est constitué à minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau		oui	oui	
une analyse de leur caractéristique a été réalisée		oui	oui	
Les objectifs et règles de gestion renvoient à minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV		oui	oui	
15B-2 Volet pédagogique				

## Annexe 5

### Existence d'un volet pédagogique

	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Les objectifs sont identifiés	<input type="checkbox"/> oui	
Les publics sont identifiés	<input type="checkbox"/> oui	
Les partenaires sont identifiés	<input type="checkbox"/> oui	

Voir la fiche de lecture relative au volet pédagogique  
(disponible sur le site Internet de l'agence de l'eau)

### Planification des actions

	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> partiel
Les actions sont planifiées	<input type="checkbox"/> oui		
Les actions planifiées années N sont réalisées	<input type="checkbox"/> oui		
Les actions réalisées sont évaluées	<input type="checkbox"/> oui		

### Votre évaluation [5] représentant la meilleure efficacité)

Global :  de 1 à 5

### 3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

- non concernées par une opération territoriale
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses

	<input type="checkbox"/> Indicateurs calculés et fournis par le STB
--	---

**Annexe 6 : Réseau de suivi physico-chimique 2015**  
bassin versant de l'Oudon

		Conseil Général du Maine et Loire	Conseil Général de la Mayenne	Agence de l'eau Loire Bretagne - DREAL	ARS	SYM.B.O.L.I.P.
	Physico-chimie	Phyto	Physico-chimie	Physico-chimie	Phyto	Physico-chimie
4130500	Oudon à Cossé-le-Vivien			Fqce 9	Fqce 7	Frac 1 Juillet
4131100	Uzore à Bouchamps-lès-Craon		Fqce 12	Fqce 7	Fqce 7	Frac 1 Juillet
4131050	Uzore à Ballots		Fqce 12			
4131200	Hière à Chéfrancé					
4131300	Chéran à la Boissière		Fqce 12			
4131250	Chéran à Congrier		Fqce 12			
4131400	Oudon à Châtelaïs		Fqce 12			
4131445	Araize à Châtelaïs		Fqce 12			
4131455	Misengrain à Nyoiseau		Fqce 12			
	Oudon à Segré (Prise eau)					
4131470	Nymphé à Noëlet		Fqce 12			
4131550	Argos à St Gemmes d'Andigné					
4131500	Verrize à Bourg d'Iré		Fqce 12			
4131600	Sazée à Louvaines					
4132050	Thiberge au Lion D'Angers					
4132000	Oudon à Andigné					
4637001	La Quelle à Châtelaïs					

Légende : Fqce = Fréquence, ainsi Fqce 9, veut dire qu'il y a eu 9 analyses dans l'année pour ce paramètre et pour ce point, Fqce 12 = 12 analyses soit un suivi mensuel.

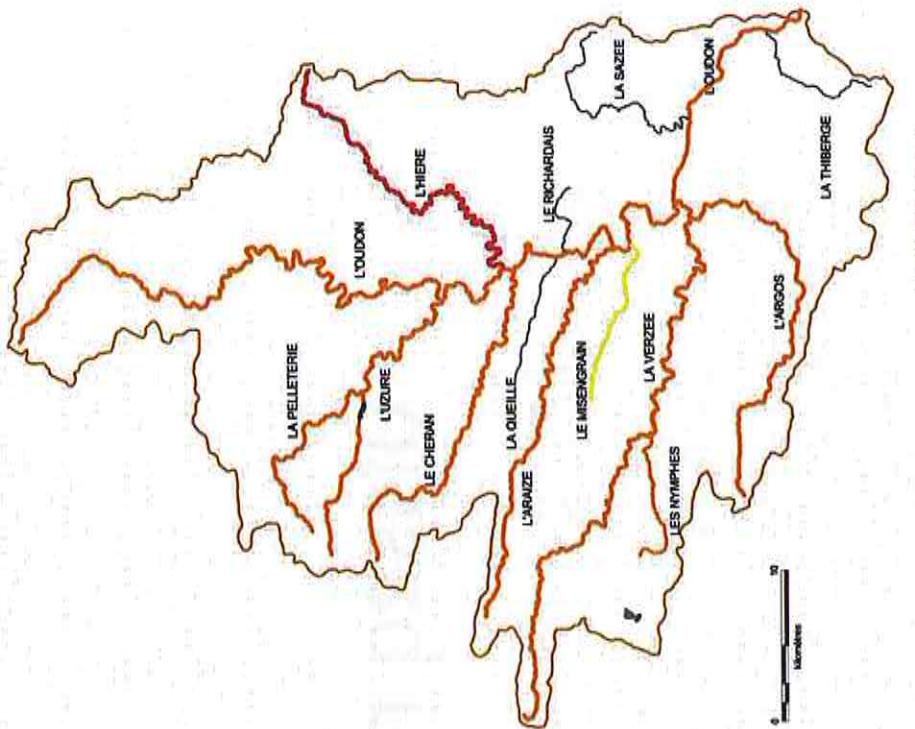
Physico-chimie : signifie que ce sont les paramètres de type "nitrates", "phosphore", "carbone organique"... qui sont suivis avec parfois des différences d'un organismes à l'autre.

Phyto : signifie analyses multi-résidus de produits phytosanitaires, là aussi, il existe des différences d'un organisme à l'autre dans les molécules recherchées mais en général les plus problématiques le sont systématiquement.

## **Annexe 7**

### **Point sur la qualité de l'eau du bassin versant de l'Oudon**

## Qualité Seq-eau Nitrates 2011-2013

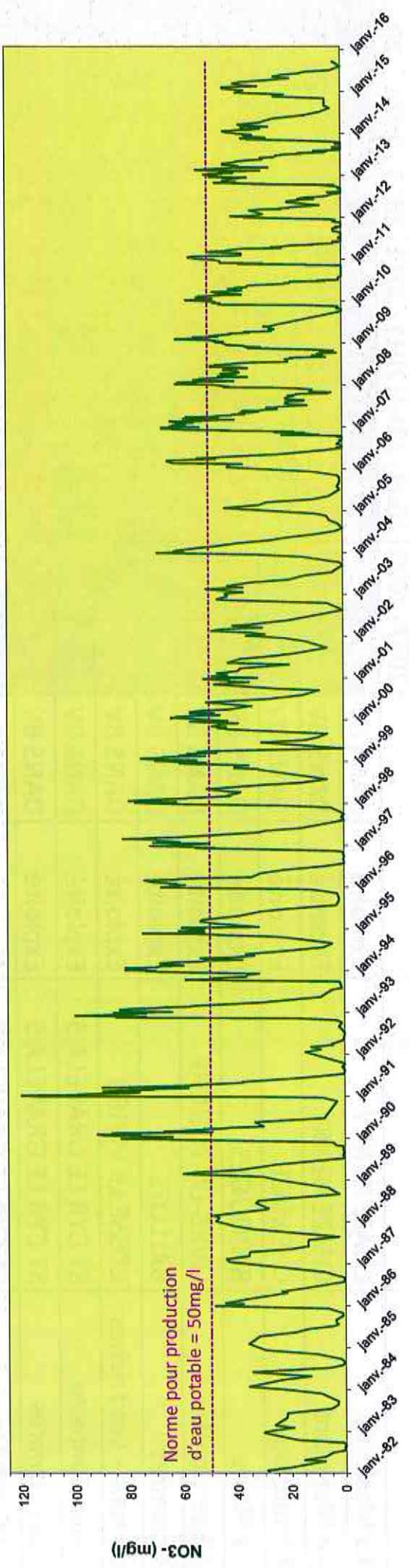


Commission locale de l'eau  
IGN 2004©, BD Cartogéo  
Licences 2004C-DXG030  
Reproduction et diffusion interdites - Juillet 2015

Années	Nb jours > 50 mg/l
2004	41
2005	0
2006	46
2007	91
2008	37
2009	4
2010	15
2011	10
2012	0
2013	21
2014	0
2015	0

## Les nitrates

**Evolution des teneurs en nitrates de l'OUDON à SEGRE (1981-2015)**



## Évolution nitrates des eaux souterraines

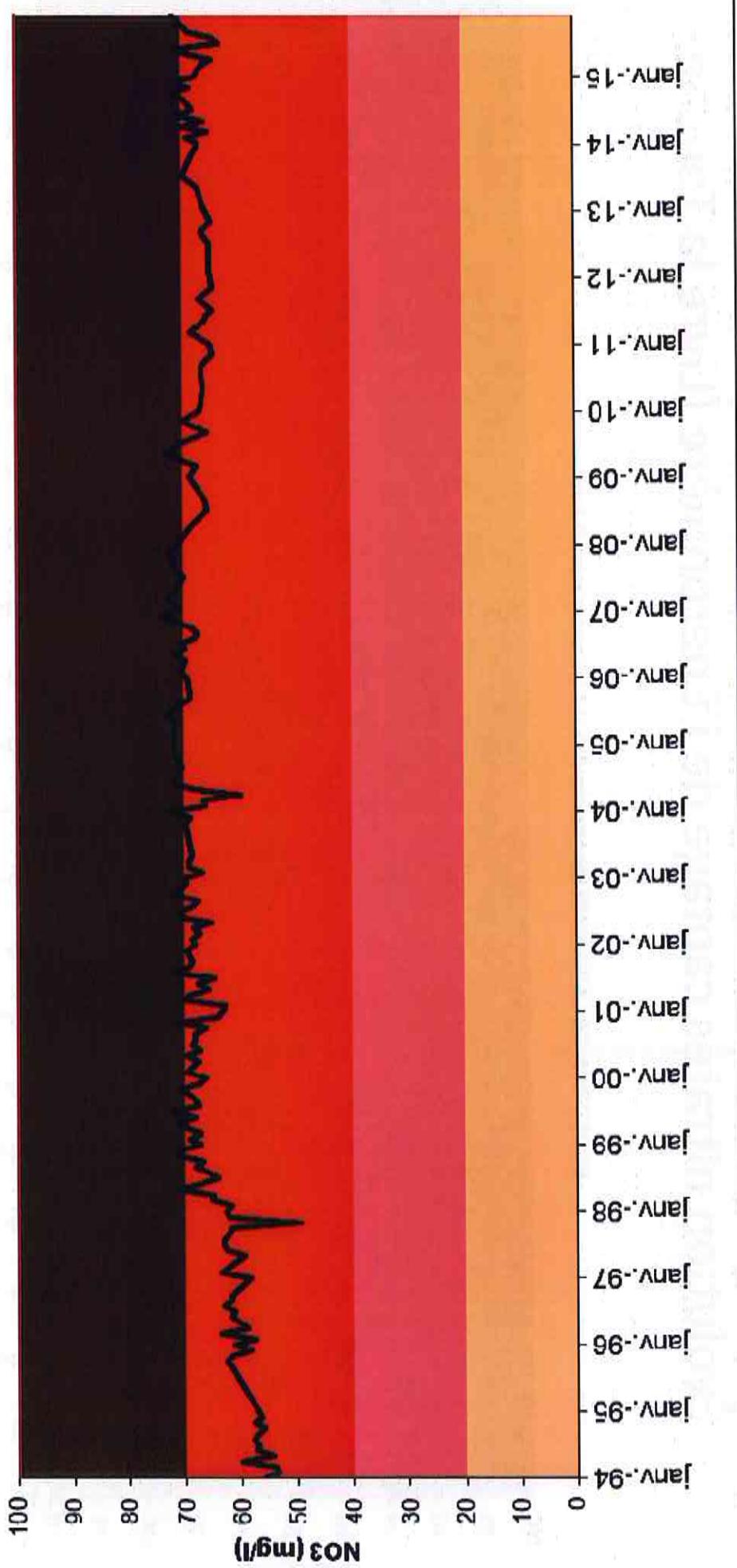
					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
La Masurairie	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0
La Marinrière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	8,6	3,6	10	14,3	-	11,2	-	-	3,8
Chanteloup	CHEMAZE	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	72,9	67,6	69,3	66,2	66	65,4	68,1	68,95	67,9	
L'Eperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	63,5	60,8	62	62,3	63	64,2	55,8	67,92	58,84	
Chaintres	BALLOTS	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-	0	-	0	-	0	-	0	-	-
La Jordonière	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-	-	-
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	45,7	46,1	45,7	43,8	48,8	38,9	43,2	43,05	41,85	
La Cruchère	ST CYR LE GRAVELAIS	Abandonné	DANS BV	-	-	59,2	-	-	-	-	-	-	-
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	43,5	32,6	-	35,5	48,5	45	60,2	54,8	45,8	

Concentration	Classe
C=0	Aucun
C<20	Faible
20<C<40	Moyen
40<C<70	Fort
C>70	Très fort
-	Pas de données

Moyenne des concentrations en nitrates sur 1 an

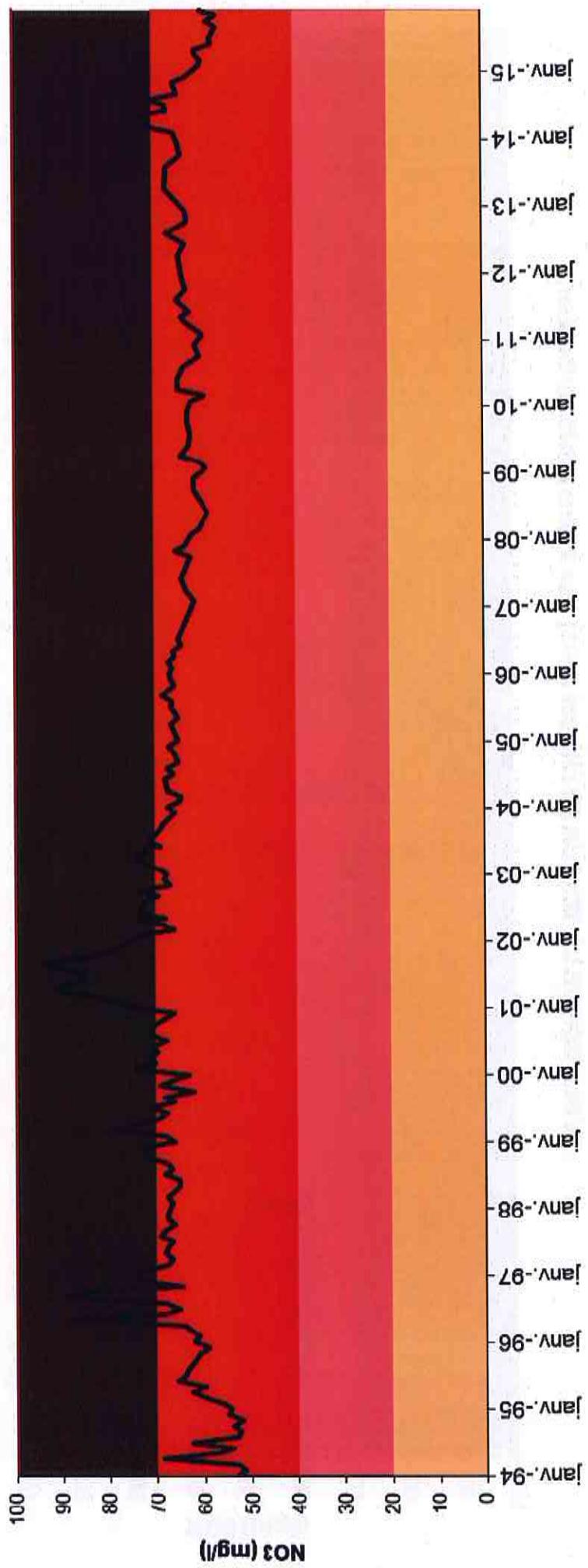
# Évolution nitrates captage de la Plaine (Château-Gontier)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO<sub>3</sub>) à La Plaine (Château Gontier)



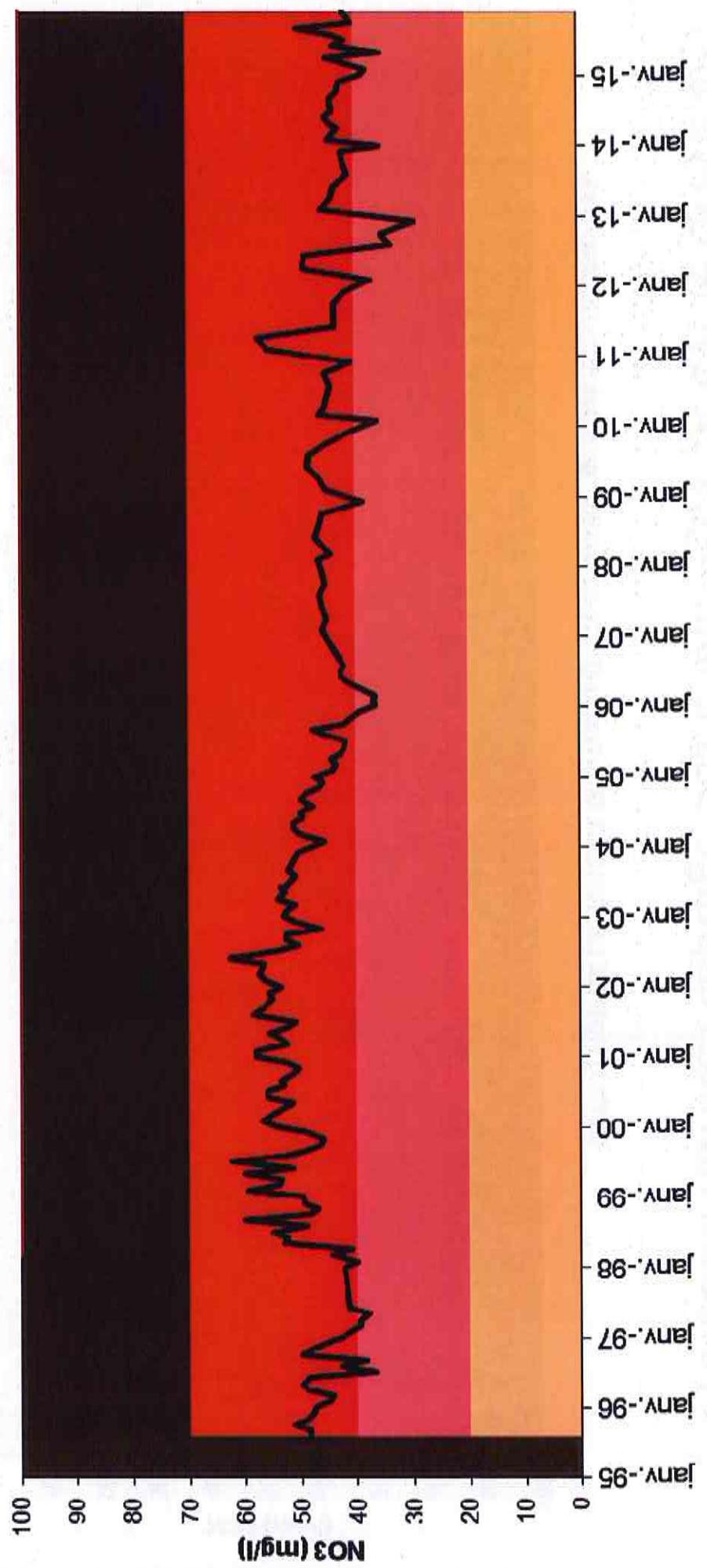
# Évolution nitrates captage de l'Eperonnière (Livré la Touché)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO3) à L'Eperonnière (Livré)



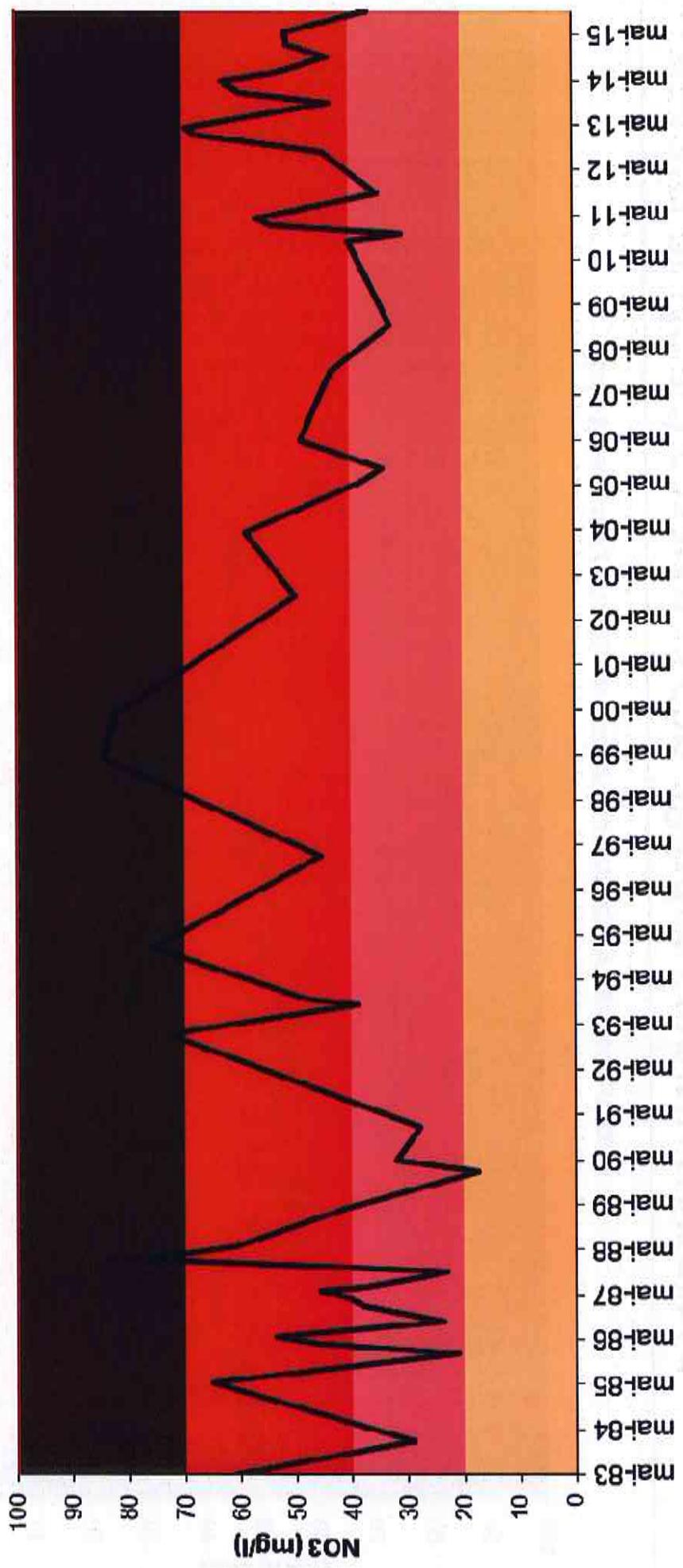
# Évolution nitrates captage des Fauvières (St Cyr le Gravelais)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO<sub>3</sub>) à La Fauvière (St Cyr)

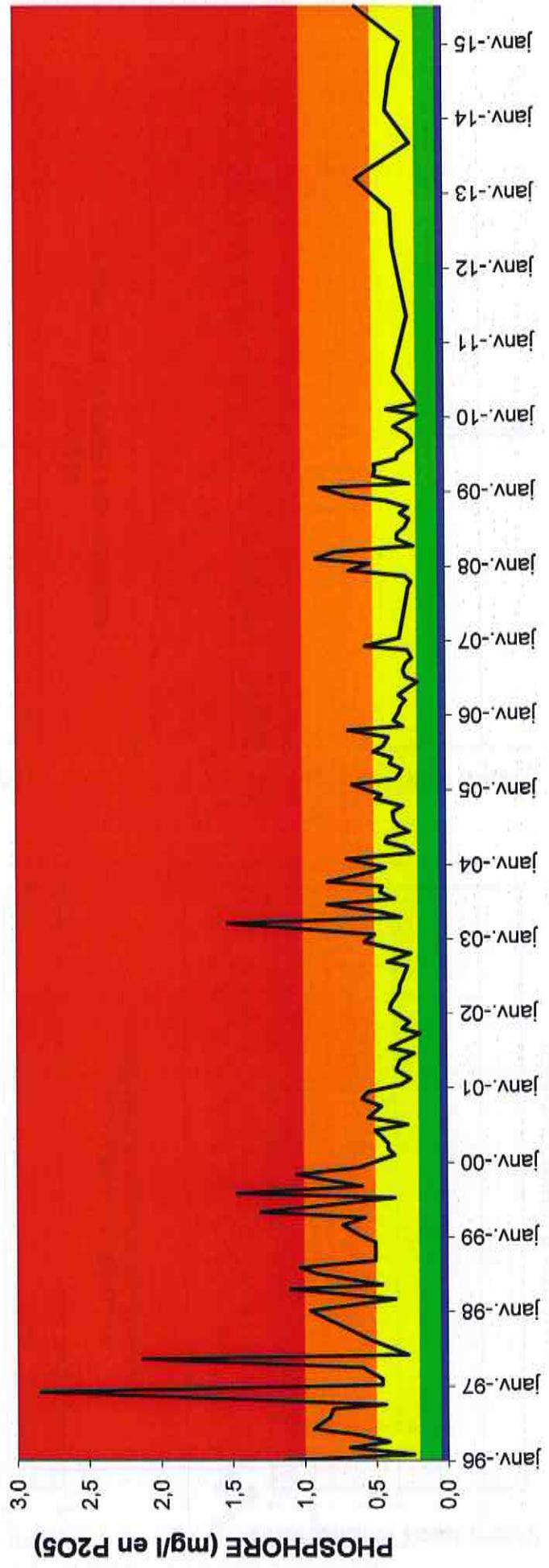


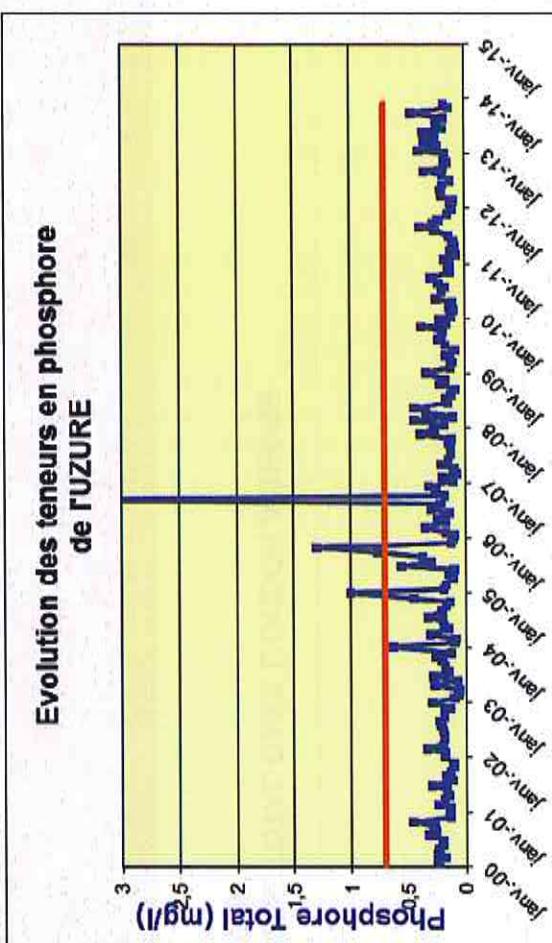
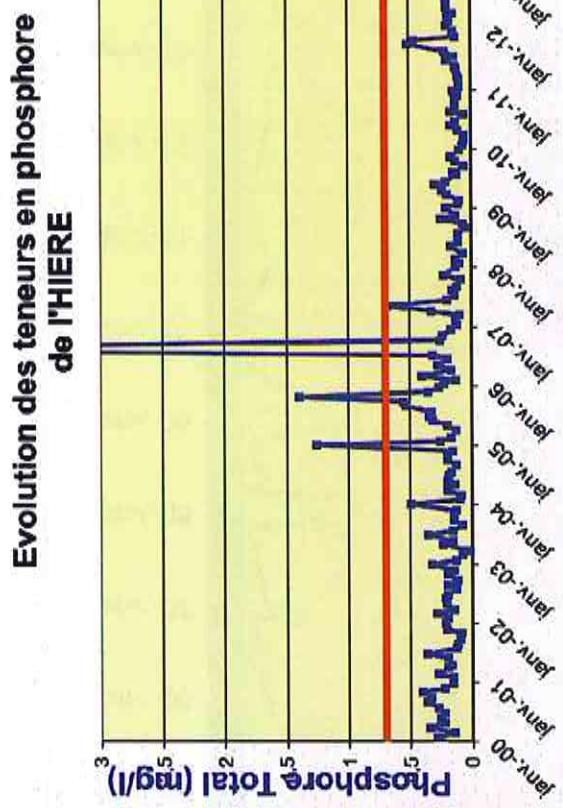
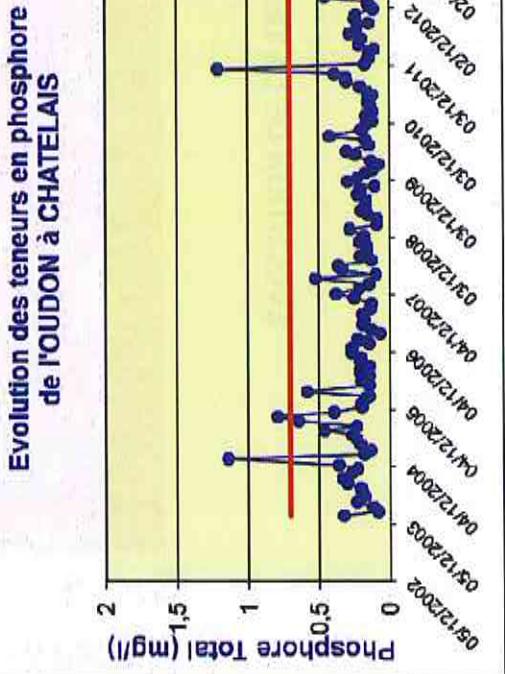
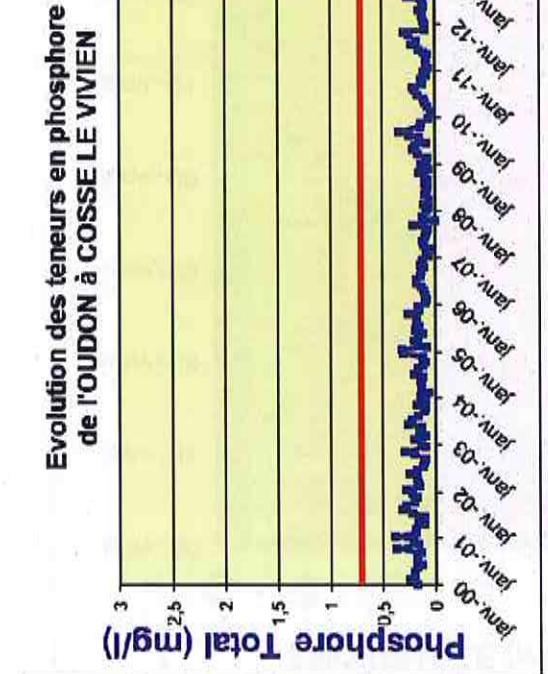
# Évolution nitrates captage des Challonges (St Cyr le Gravelais)

EVOLUTION DE LA TENEUR EN nitrates (NO<sub>3</sub>) au Challonge à Saint Cyr le Gravelais

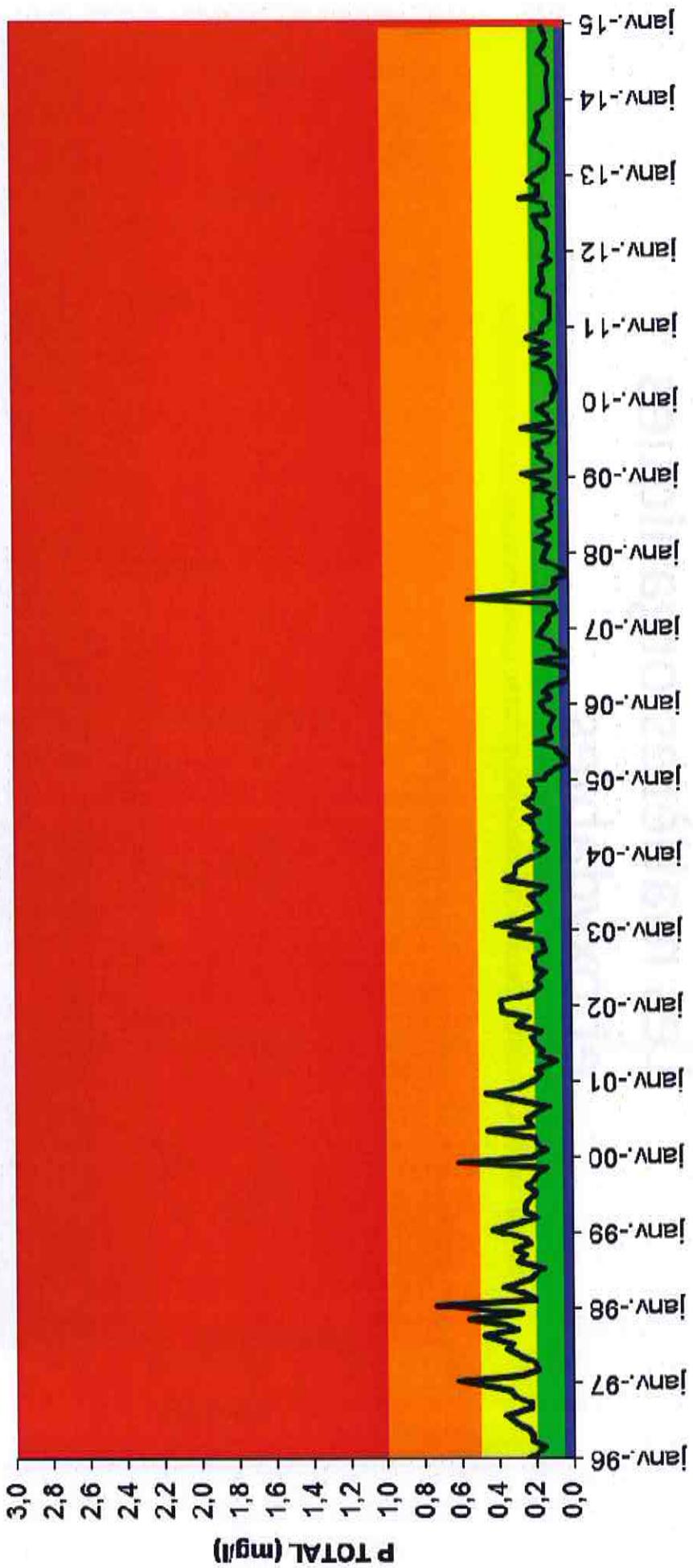


**EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUUDON A SEGRE  
(1995-2015)**



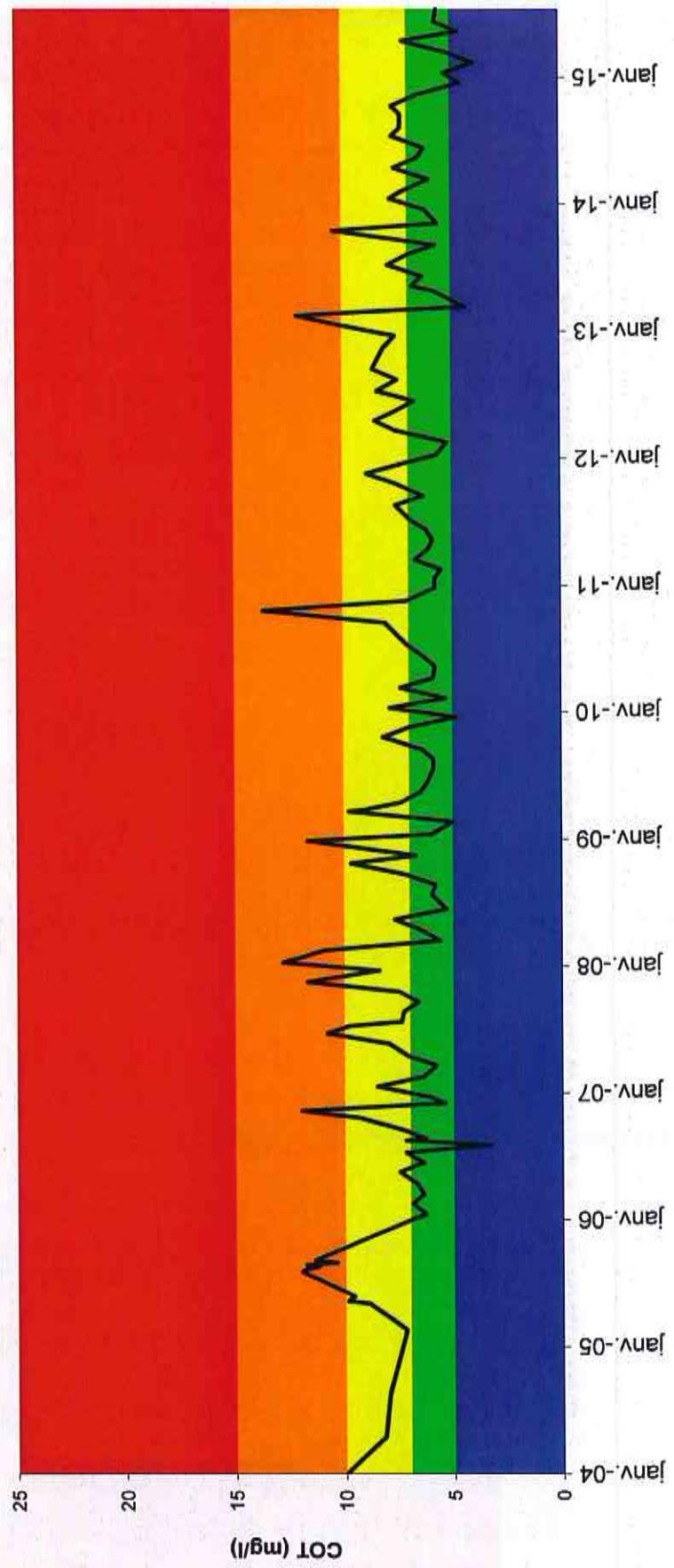


EVOLUTION DE LA TENEUR EN PHOSPHORE TOTAL DANS L'OUED ON A ANDIGNE (1996-2014)

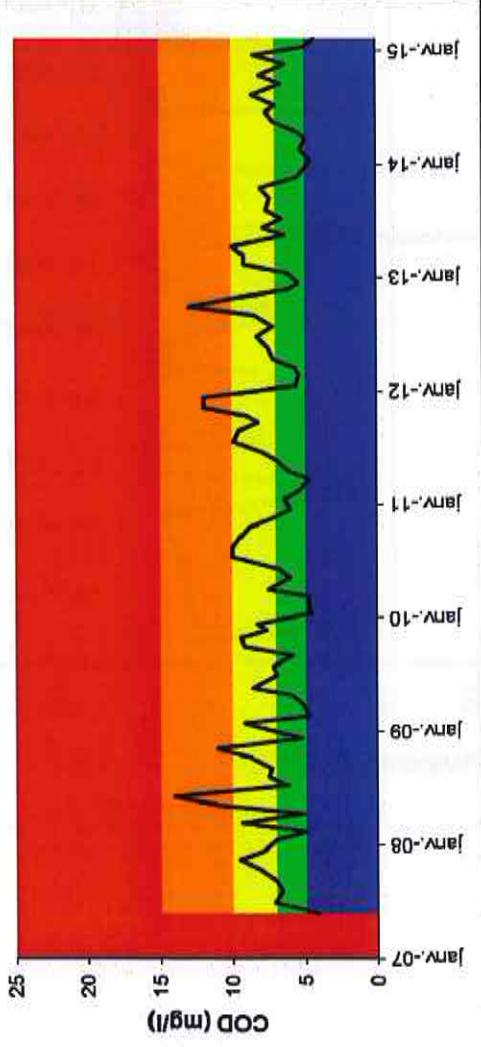


# Les matières organiques et oxydables

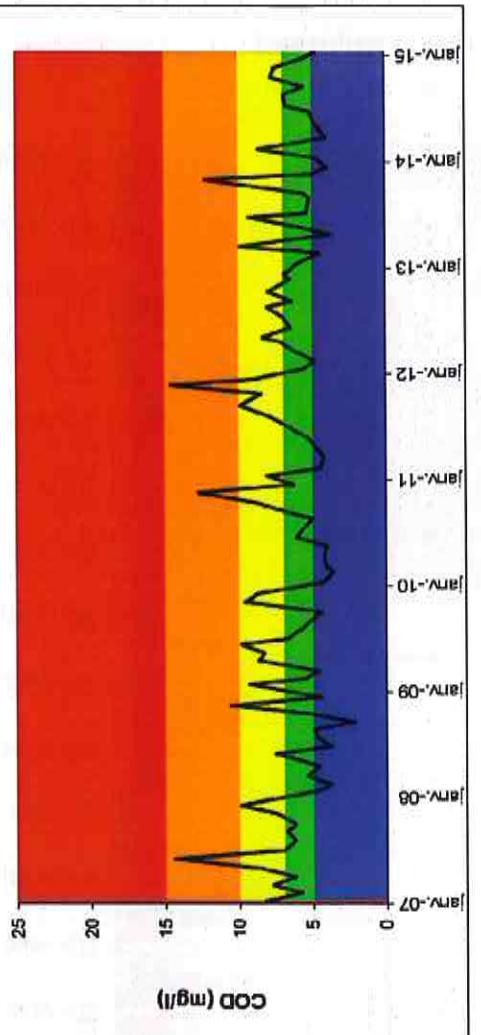
EVOLUTION DE LA TENEUR EN CARBONE ORGANIQUE TOTAL DANS L'OUUDON A SEGRE (2004-2015)



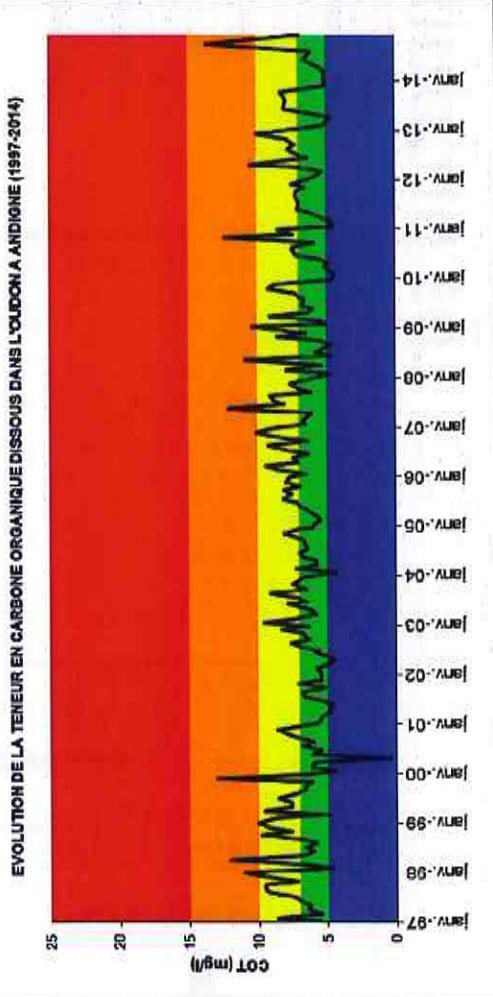
EVOLUTION DE LA TENUE EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS  
LE CHERAN A LA BOISSIERE (2007-2014)



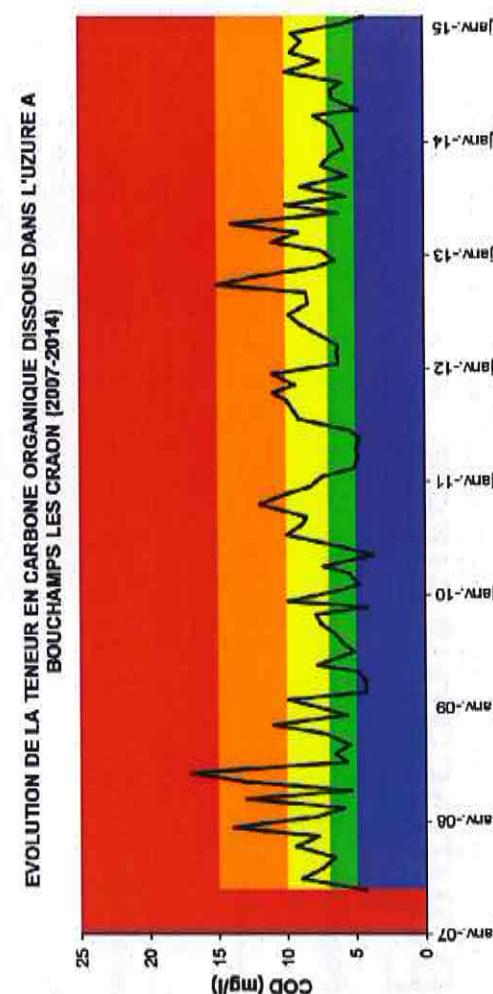
EVOLUTION DE LA TENUE EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS  
L'HIÈRE A CHERANCE (2007-2014)



EVOLUTION DE LA TENUE EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'UZURE A  
BOUCHAMPS LES CRAON (2007-2014)

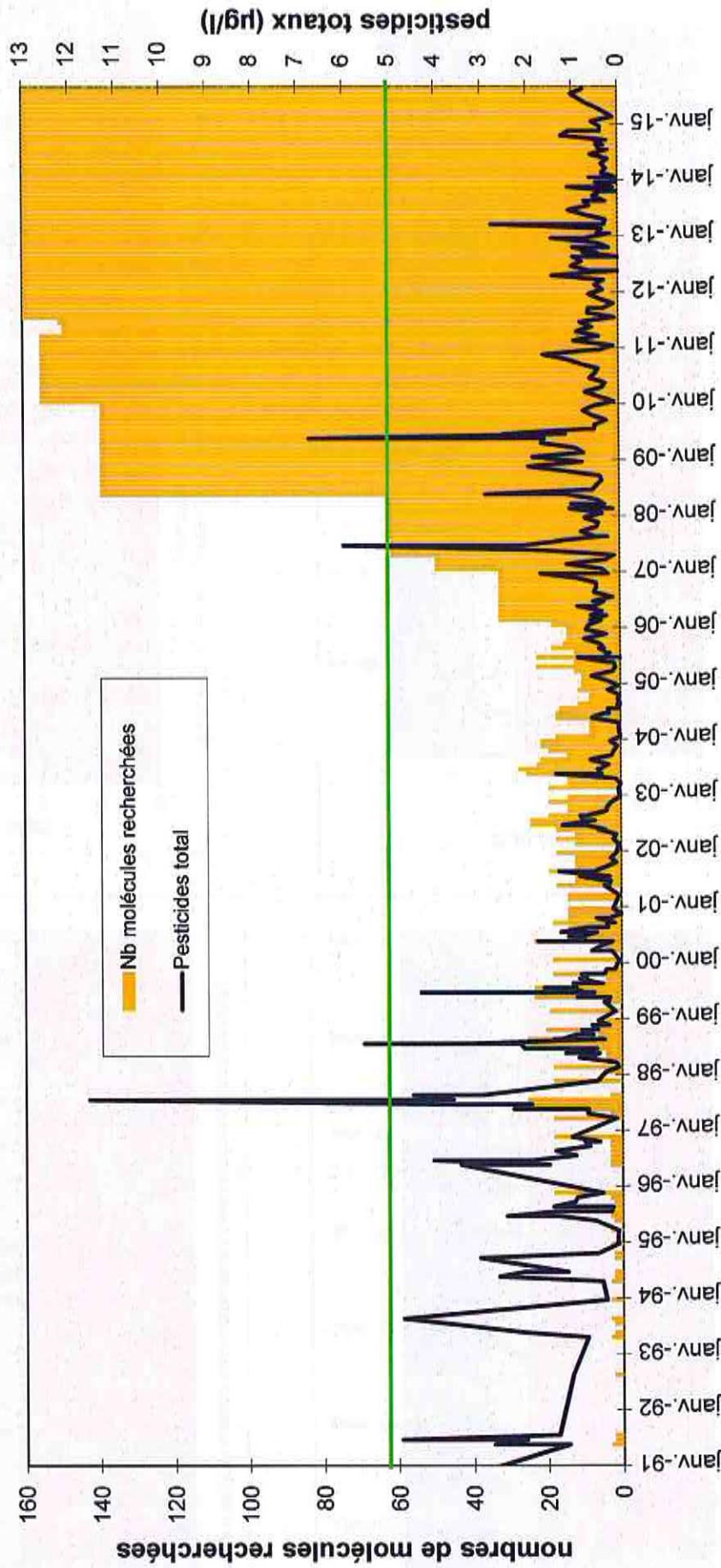


EVOLUTION DE LA TENUE EN CARBONE ORGANIQUE DISSOUS DANS L'UZURE A  
BOUCHAMPS LES CRAON (2007-2014)



# Les produits phytosanitaires

Teneurs en Pesticides total à la prise d'eau de Segré (en µg/l) et nombre de molécules recherchées

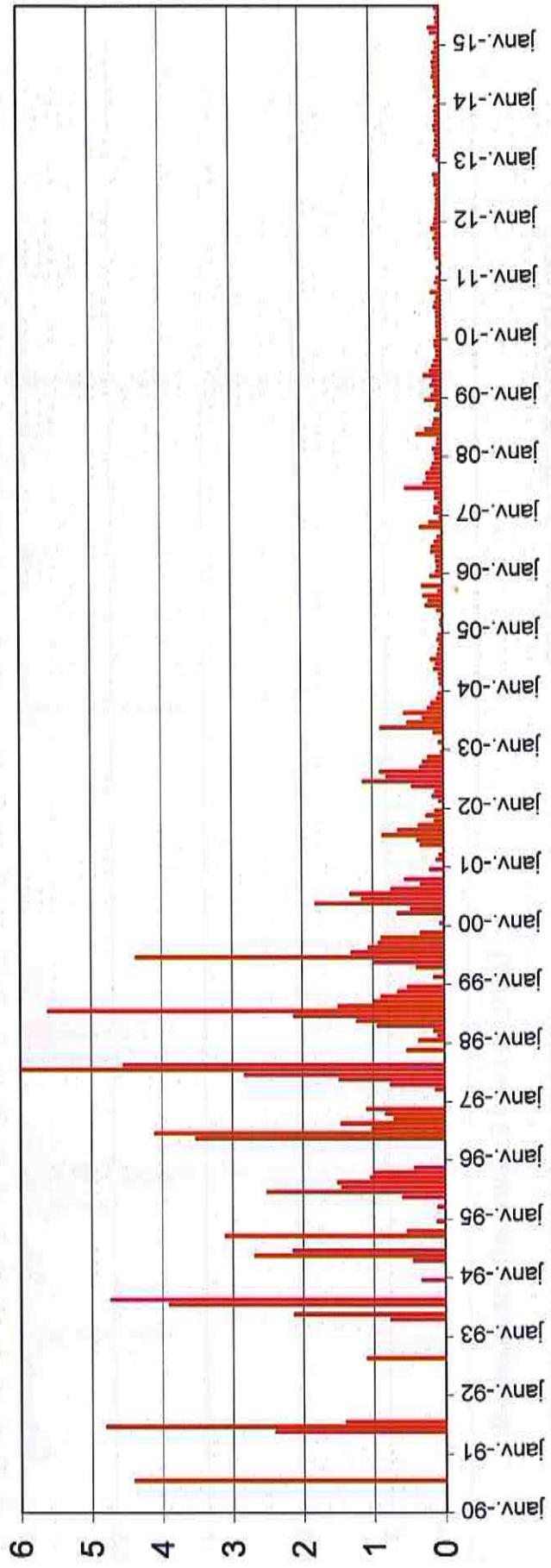


seuil max Pesticides totaux norme eau brute = 5 µg/l

Données ARS

# Les produits phytosanitaires

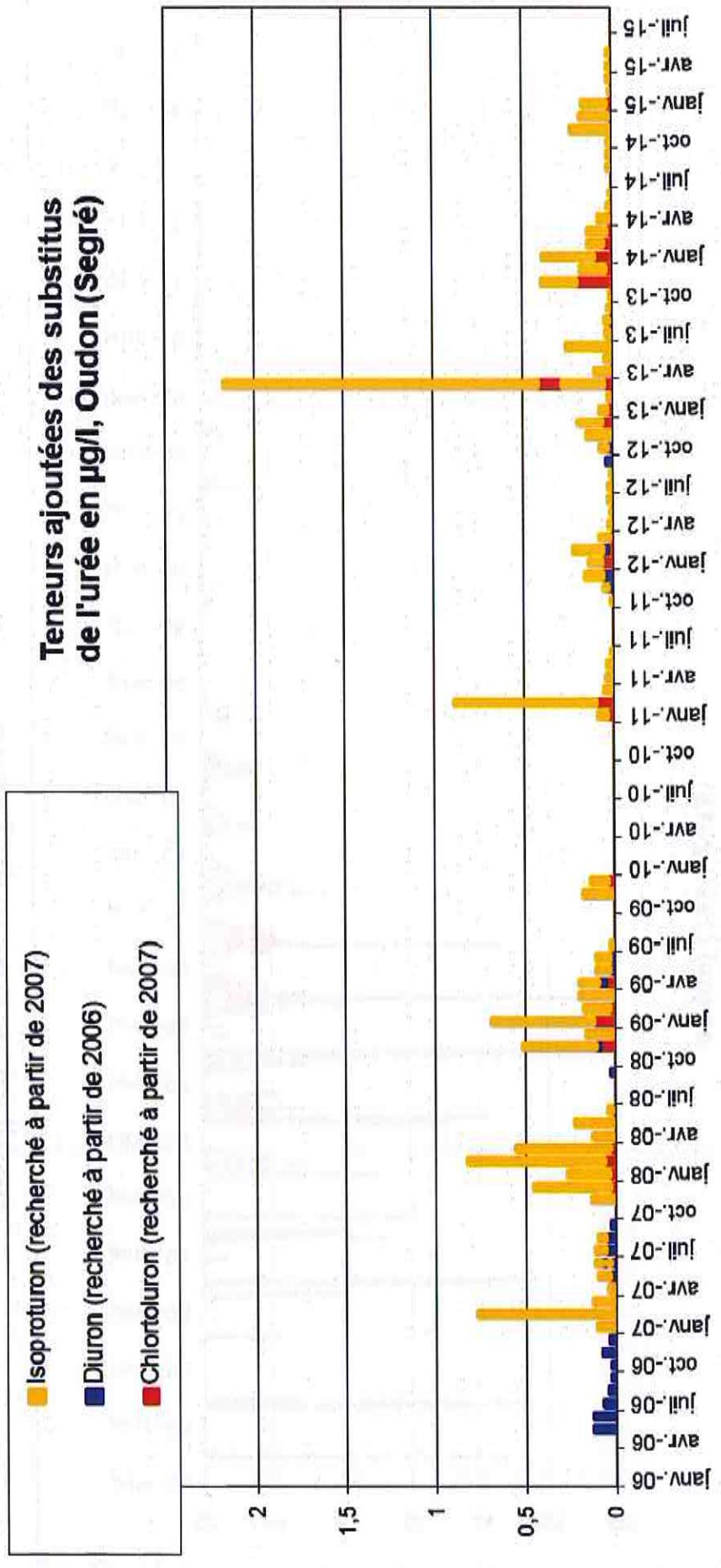
Teneurs Triazines à la prise d'eau de Segré  
en µg/l (1990-2015)



seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l    eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires



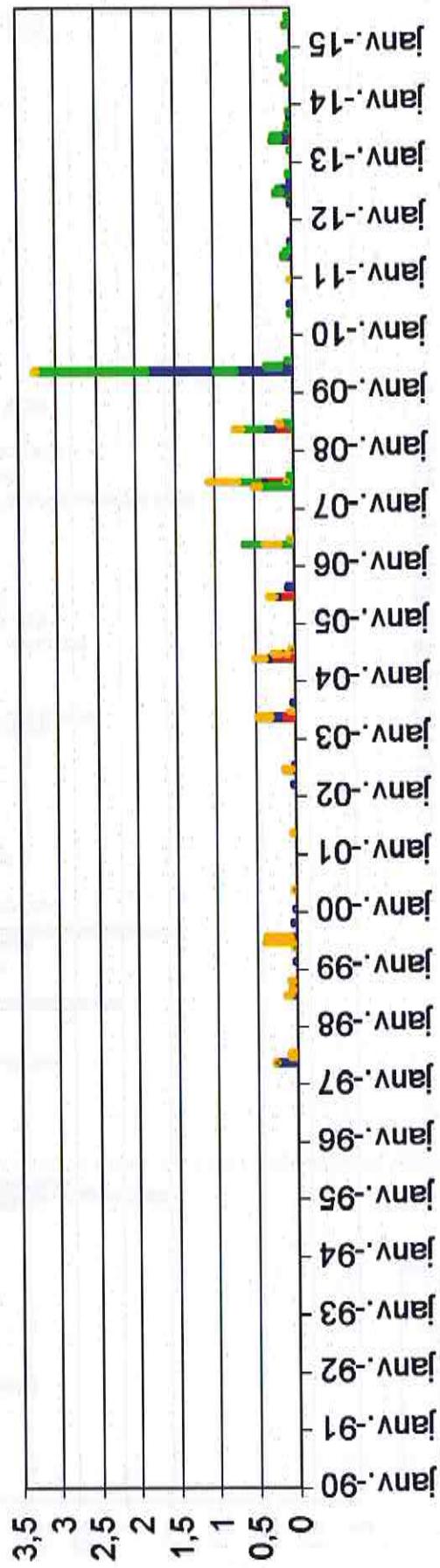
seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l    eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Teneurs ajoutées en amides en  $\mu\text{g/l}$ ,  
Oudon (Segré), période (1990-2015)

- Alachlore (recherché à partir de 1997)
- Dinéthénamide (recherché à partir de 2006)
- Métolachlore (recherché à partir de 1997)
- Acétochloré (recherché à partir de 2003)

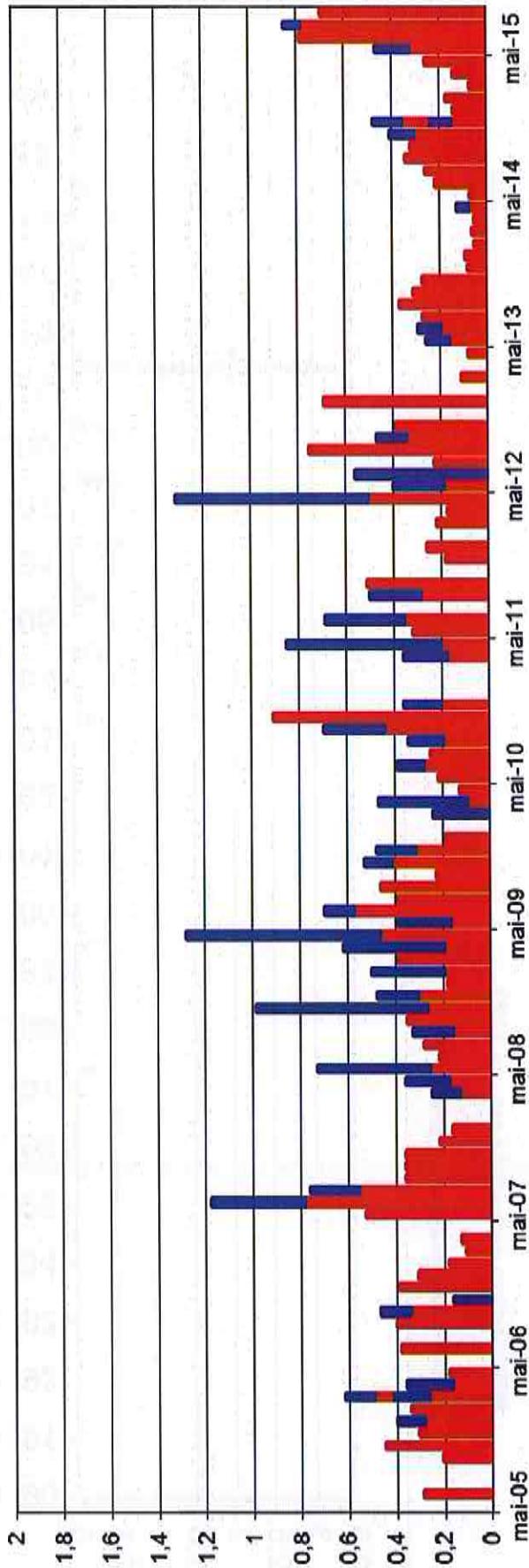


seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10  $\mu\text{g/l}$     eau brute = 2  $\mu\text{g/l}$

# Les produits phytosanitaires

Teneurs ajoutées en µg/l en glyphosate et en sa molécule de dégradation (AMPA),  
période 2005-2015, Oudon (Segré)  
recherché à partir de 2003



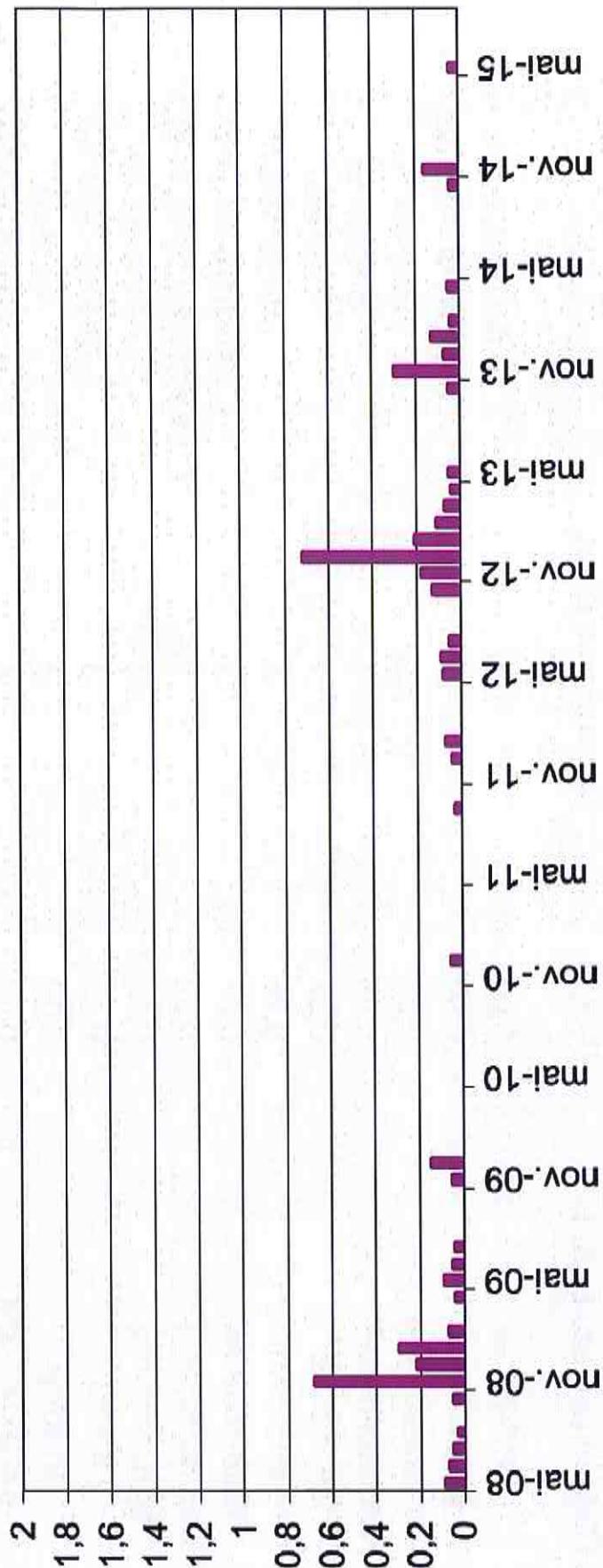
seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l    eau brute = 2 µg/l

## Les produits phytosanitaires

Teneurs en Métaaldéhyde en µg/l, Oudon (Segré)  
recherché à partir de mai 2008

Métaaldéhyde



seuil max par substance :

eau distribuée = 0,10 µg/l    eau brute = 2 µg/l

# Les produits phytosanitaires

Pesticides les plus retrouvés en 2014 à la prise d'eau de Segré dans l'Oudon (sur eau brute)	total des résidus analysés sur l'année (µg/l)	Nb détections sur 12 analyses (16 pour les * et 15 pour les **)	Usage
<b>AMPA*</b>	3,08	16	desherb, autre
<b>Isoproturon</b>	0,97	11	desherb blé, orge
<b>Atrazine-2-hydroxy</b>	0,56	11	desherb maïs
<b>Métaldéhyde**</b>	0,45	7	molluscide
<b>Glyphosate*</b>	0,32	4	desherb
<b>Diméthénamide</b>	0,26	6	desherb maïs
<b>Chlortoluron</b>	0,22	5	desherb blé, orge
<b>Imidaclopride</b>	0,22	7	insecticide (céréales et arbo)
<b>MétaZachlore</b>	0,15	7	Desherb colza
<b>2,4-MCPA</b>	0,13	3	Desherb debrous
<b>Triclopyr</b>	0,12	3	desherb
<b>Atrazine déséthyl</b>	0,11	8	desherb maïs
<b>Desméthylisoproturon</b>	0,1	5	desherb blé
<b>Métolachlore</b>	0,1	5	desherb maïs

en jaune les pesticides dépassant sur au moins une analyse les 0,10 µg/l

en rouge molécules plus autorisées

en gras les molécules déjà parmi les plus retrouvées en 2013

# Les produits phytosanitaires

## Évolution qualité des eaux souterraines

					2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015*
					C	Pest	C	Pest	C	Pest	C	Pest	C
La Masureie	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	-	0	-	-	-	-
La Marinière	CHAZE HENRY	Exploité	DANS BV	-	0,08	Isop	0,11	Isop	0,06	Isop	-	0,07	Isop, Atrz
Chanteloup	CHEMZAISE	Exploité	DANS BV	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-
La Plaine	BAZOUGES	Exploité	DANS BV	0,07	Atrz	-	0,1	Atrz	-	0,09	Atrz	-	0,06 Atrz
L'Eperonnière	LIVRE-LA-TOUCHE	Exploité	DANS BV	-	0,05	Atrz	-	0	-	0,09	Gly	-	0,02 Atrz
Chaintrès	BALLOTS	Exploité	DANS BV	0,08	Isop	0	-	0,05	Isop	-	0	-	0,03 Isop
La Haie - Les Friches	COSSE LE VIVIEN	Exploité	DANS BV	-	0	-	-	0	-	0	-	0	-
La Jordonière	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-
Les Fauvières	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-	0,04	Atrz	-	0,11	Atrz, Ampa	-	0,04 Atrz	-	0,03 Atrz
Challonge	ST CYR LE GRAVELAIS	Exploité	DANS BV	-	0,03	Atrz	-	0	-	0	-	-	?

Concentration	Classe	Atrz	Atrazine et dérivés
C<0,02	Aucun	Isop	Isoproturon et dérivés
0,02<C<0,1	Faible	Simaz	Simazine
0,1<C<1	Moyen	Ampa	Ampa
1<C<5	Fort	Gly	Glyphosate
C>5	Très fort	Méta	Métaldéhyde
-	Pas de données	Hexa	Héxazine

Moyenne des concentrations en pesticides total sur 1 an

\* Données provisoires (pas la totalité des données de 2015)  
\*\* seul résidu analysé

LISTE DES ACTIONS A MENER PAR LA C.L.E. IDENTIFIEES DANS LE CADRE DU S.A.G.E. OUDON

Actions classées par ordre des délais puis des dispositions :

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2015	Bilan 2014-2015	PROGRAMME 2016
A-02 A-03	aires d'alimentation des captages ; délimitation et programme d'actions pour Segré ; Livré la Touché ; Fauvière-Cruchère et Challonge ; La Plaine	Avril 2015	Dossiers portés sous maîtrise d'ouvrage SY.M.B.O.L.I.P. (SYMEVAL pour captage le Pertre)  C.L.E. donnera des avis	Aire alimentation captage Segré a fait l'objet d'un arrêté préfectoral  Délimitation aires captages prioritaires nitrates (S.A.G.E..) et programmes d'actions inscrits au CT Poll Diffuses porté par le SY.M.B.O.L.I.P.	SY.M.B.O.L.I.P. engage les études de délimitation des aires de captages en 2016-2017
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour Oudon, Uzure, Hièze	Fin 2013 (issu étude)	Analyse pour confirmer les objectifs intermédiaires. RT avec la collaboration des techniciens de rivière.		Reste à faire
B-19	Indicateurs stabilisés pour l'évaluation de l'état des milieux aquatiques, tableau de bord annuel	Avril 2015	A poursuivre	Echanges sur le sujet en interne et au niveau Régional	A poursuivre
C-25	Mener une étude de gestion quantitative pour le partage de la ressource en eau	Avril 2015	A poursuivre Propositions de la C.L.E. à rédiger en anticipant sur S.D.A.G.E. révisé	Etude validée. Programme de mesures validé par la C.L.E.	Poursuivre pour engager la mise en œuvre des actions (maître d'ouvrage, financements). Intégrer en 2017 au S.A.G.E. révisé.

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais*	PROGRAMME 2015	Bilan 2014-2015	PROGRAMME 2016
E-35	Méthode de mise en œuvre des inventaires de zones humides dans le cadre des documents d'urbanisme	Avril 2015	<p>Suites réunion : proposer un cahier des charges pour prestation sur compléments d'inventaires + rédaction guide.</p> <p><u>Nouveautés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* travail de compilation des données fait en partie par le Forum des marais atlantiques.</li> <li>* inventaires complémentaires dans le cadre de P.I.U./ou de S.C.O.T.</li> <li>Rédiger un cahier des charges plus qu'un guide</li> </ul> <p>Prévoir l'intégration des inventaires complémentaires par la C.L.E.</p>	<p>Réunion technique réalisée en septembre 2014</p> <p>Cahier des charges rédigé dans le cadre de l'inventaire complémentaire P.I.U. de la CC Pouancé-Combré</p>	<p>Réalisation de l'inventaire complémentaire sur le territoire de la CCPC</p> <p>Voir si autres opportunités compléments sur le reste du territoire</p> <p>Intégrer les données recueillies sur les zones urbaines</p>
F-51	Tableau de bord annuel pour le suivi-évaluation	Avril 2015	<p>Poursuivre en interne la mise à jour du tableau de bord.</p> <p>Bureau de juin 2015 consacré au dossier</p> <p>Prévoir une parution synthétique données année 2013 avant mise en œuvre S.A.G.E. 2014</p>	<p>Groupe de travail réuni en septembre 2015 pour consolider l'évaluation des indicateurs clés – état 2013</p>	<p>Poursuite mise à jour des indicateurs – réalisation de la plaquette synthétique sur les données de l'évaluation.</p>

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais *	PROGRAMME 2015	Bilan 2014-2015	PROGRAMME 2016
B-12	Préciser le calendrier et la méthode de travail pour organiser concertation sur référence harmonisée de localisation des cours d'eau du bassin de l'Odon	Avril 2016	Si la référence à la carte IGN en 49 (consultation en cours) est confirmée, l'action ne sera pas à mener. A suivre : réflexion nationale sur carte des cours d'eau pour l'application de la Politique de l'Eau	Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAs en 49. Avis de la C.L.E. sur la carte des BCAs en 35	La disposition semble caduque Suivi des travaux D.D.T. pour cohérence de bassin versant
B-14	Fixation des objectifs définitifs de réduction des taux d'étagement pour les autres cours d'eau	Avril 2017			
E-36	Compléter l'inventaire zones humides dans les fonds de vallée, dans les têtes de bassin versant en fonction des masses d'eau prioritaires Consolidation et homogénéisation de données existantes	Avril 2017	Cf. commentaires concernant la disposition E-35		
E-41	Inventaire des éléments du bocage stratégiques pour la gestion de l'eau et préconisations pour leur préservation Suggestions de mesures compensatoires en cas de	Avril 2017	Mesure BCAs7 répond à cette disposition. Attendre avant d'engager un travail sur le sujet.		La mesure BCAs7 répond à l'inventaire des haies. Il faut que la C.L.E. définisse ce qu'elle entend par « haie » stratégique pour la

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Détais *	PROGRAMME 2015		Bilan 2014-2015	PROGRAMME 2016
	réorganisation parcellaire Mise à disposition des données recueillies sur Internet				Information non récupérée	gestion de l'eau ».
A-05	Initier les gestionnaires des réseaux A.E.P. à établir des diagnostics de leurs réseaux	Avant avril 2020	Voir où en est cette action dans le cadre de l'évaluation.			Voir où en est cette action dans le cadre de l'évaluation.
A-11	méthode simplifiée plans de désherbages communaux ; évaluation, publication des moyens et méthodes	Avant avril 2020	Cahier des charges à rédiger car attente forte de collectivités. Proposer une opération groupée pour amener la réflexion vers le zéro pesticides, vers l'enherbement des surfaces.			Reste à faire Démarche menée également par le SY.M.B.O.L.I.P.
E-36	Compléments à l'inventaire des zones humides sur l'ensemble du bassin	Avant avril 2020				
	Etude des moyens de protection des zones humides au travers des ZHEP ZSGE					
E-40	Etude de réaménagement des sorties de drains directs aux cours d'eau par création de zones tampons	Avant avril 2020				

Disposition	Actions à mener par la C.L.E.	Délais *	PROGRAMME 2015		Bilan 2014-2015	PROGRAMME 2016
F-46	Etude de faisabilité de regroupement des structures de gestion de l'eau potable	Avant avril 2020	Réflexions en cours dans le cadre des schémas de coopération intercommunale - C.L.E. peut devancer et donner son avis. Nouveauté : compétence G.E.M.A.P.I. Mener une étude sur transfert aux interco et opportunité de la fusion des 3 syndicats de bassin.	Suivi des SDCL Engagement d'une étude pour l'organisation des compétences G.E.M.A.P.I. sur le bassin versant de l'Oudon		Poursuivre le suivi des organisations territoriales Etude G.E.M.A.P.I.
F-48	Partition d'une lettre aux élus à l'image de la lettre agricole	Avant avril 2020				
F-49	Mise en place d'un site Internet pour l'information	Avant avril 2020	Mise à jour en interne	Site ouvert en septembre 2014		Poursuivre les mises à jour Développer une newsletter
F-50	Etudier la création et les critères d'utilisation d'un logo « S.A.G.E. de l'Oudon »	Avant avril 2020			A noter logo « agr'eau Oudon » créé par le SY.M.B.O.L.I.P. pour les actions agricoles	

\*en référence à la date de publication du S.A.G.E. en avril 2014.

## ANNEXE 9 : TABLEAUX FINANCIERS DES CONTRATS MIS EN ŒUVRE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'oudon

### Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2014-2018 (extrait)

### ANNEXE 2

Désignation des actions	GLOBAL		taux	Montant d'aide prévisionnelle de l'agence (€)	Subvention agence					Echéancier d'engagement (€ TTC)				
	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)			2014	2015	2016	2017	2018	2014	2015	2016	2017	2018
Restauration berges et ripisylve	892 500 €	892 500 €	50%	446 250 €	76 750 €	111 750 €	106 750 €	54 250 €	96 750 €					
Entretien berges et ripisylve	450 000 €	450 000 €	35%	167 500 €	19 600 €	37 100 €	35 350 €	31 850 €	33 600 €					
Gestion des plantes envahissantes	225 000 €	225 000 €	35%	78 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €	15 750 €					
Restauration lit mineur	950 000 €	950 000 €	50%	475 000 €	65 000 €	132 500 €	82 500 €	97 500 €	87 500 €					
Continuité	195 000 €	195 000 €	50%	97 500 €	12 500 €	12 500 €	10 000 €	42 500 €	20 000 €					
Restauration de ZH	345 000 €	345 000 €	50%	172 500 €	8 000 €	30 500 €	50 500 €	53 000 €	30 600 €					
Entretien de ZH	190 000 €	190 000 €	35%	68 500 €	7 350 €	16 100 €	16 100 €	7 350 €	19 600 €					
Plan de gestion de ZH	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €					
Postes de technicien	1 107 500 €	1 107 500 €	50%	553 750 €	2 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €	137 750 €					
Communication	67 000 €	67 000 €	50%	33 500 €	9 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €					
Etudes	345 000 €	345 000 €	70%	241 500 €	105 000 €	38 500 €	31 500 €	7 000 €	59 500 €					
Suivi	99 000 €	99 000 €	50%	49 500 €	10 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	11 000 €					
<b>TOTAL</b>	<b>4 881 000 €</b>	<b>4 881 000 €</b>		<b>2 379 750 €</b>	<b>333 700 €</b>	<b>548 450 €</b>	<b>516 200 €</b>	<b>461 950 €</b>	<b>519 450 €</b>					

Les actions pour la restauration et l'entretien des zones humides au droit de la section domaniale de l'Oudon (estimées respectivement à 100 000€ et 25 000€) sont intégrées dans ce tableau prévisionnel global : elles feront l'objet d'un avenant ultérieurement pour leur réalisation par le Département de Maine-et-Loire.

## LE CONTRAT TERRITORIAL POLLUTIONS DIFFUSES 2014-2019 (EXTRAIT)

### Annexe 4 : Plan de financement et échéancier du programme d'actions

N°	Sch	Nom de l'action	Coût total	2015	2016	2017	2018	2019	AELD		Département de la Mayenne			Département de Maine-et-Loire*			Aide Région	Participation possible des agriculteurs	Maître d'ouvrage
									Montant dégagé	Taux	Montant aide possible	Aide présente	Montant dégagé	Aide possible	Nouvel aide dégagé	Aide présente			
A_01	BVO	Faire évoluer la charte des producteurs	10 000	5 000		5 000		10 000€	50%	5 000€	X	5 000€	X				X		SYMBOLIP.
A_02	BVO	Formation des agents interprofessionnels	75 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000€	35%	26 250€	X	37 500€	X						SYMBOLIP.
A_03	MIS	Diagnostics-conseils cités	280 000	56 000	56 000	56 000	56 000	56 000€	20%	106 000€	X	224 000€	X	X	180 000€	X			SYMBOLIP.
A_04	AA	Diagnostics-conseils plâtriaux	50 000		12 500	25 000	6 250	50 000€	70%	35 000€	X	50 000€	X						SYMBOLIP.
A_05	AAS	Diagnostics-conseil pour le changement de système	30 000	2 500	3 750	7 500	3 750	30 000€	70%	21 000€	X	24 000€	X	X	30 000€	X	X	SYMBOLIP.	
A_06	MIS	Accompagnements spécifiques	260 000	48 000	58 000	48 000	58 000	48 000€	50%	120 000€	X	208 000€	X					X	SYMBOLIP.
A_07	BVO	Formation des agriculteurs	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	50 000€	450 000€	50%	225 000€								VVBIA
A_08	BVO	Promotion des aides mobilisables à l'échelle de l'exploitation	10 000	2 000	2 000	3 000	2 000	10 000€	50%	5 000€	X	5 000€	X	10 000€	X			SYMBOLIP.	
A_09	BVO	Plan de communication collectif	60 000	13 000	10 500	13 000	10 500	13 000€	60 000€	50%	30 000€	X	30 000€	X	60 000€	X		SYMBOLIP.	
A_10	BVO	Lettre agricole de l'Ouest	125 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000€	50%	62 500€	X	62 500€	X	125 000€	X			SYMBOLIP.	
A_11	BVO	Studie agronomique de l'Ouest	40 000		10 000	10 000	10 000	10 000	40 000€	50%	20 000€	X	20 000€	X	40 000€	X		SYMBOLIP.	
A_12	BVO	Diagnostic d'opportunité de développement de l'agriculture biologique	25 000	2 500					25 000€	70%	18 200€	X	18 200€	X				X	SYMBOLIP.
A_13	BVO	Prospective cru et agriculture sur le bassin versant de l'Odon à Thorigné 2030	10 000		5 000				5 000	10 000€	70%	7 000€	X	5 000€				X	SYMBOLIP.
A_14	SBV	Création de zones tampon	30 000						15 000	15 000	30 000€	40%	12 000€	X	15 000€			X	SYMBOLIP.
NA_01	BVO	Poursuivre la charte "Jardinier au travail"	75 000	25 000	15 000	15 000	15 000	15 000€	75 000€	50%	37 500€	X	37 500€	X				X	SYMBOLIP.
NA_02	BVO	Démarche vers les ESS concernant la vente des phyto	3 000			3 000			3 000€	50%	1 500€	X	1 500€	X				X	SYMBOLIP.
NA_03	BVO	Diagnostic et plan de gestion des espèces publiques	30 000	6 000	12 000				30 000€	50%	15 000€								Autres collectivités
NA_04	BVO	Plan de désherbage simplifié pour les petites communes	0						0€	50%	0€	X	0€	X				X	SYMBOLIP.
NA_05	BVO	Démarche pour réduire l'usage des phyto dans les clôtures et terrains sportifs	2 000		1 000		1 000		2 000€	50%	1 000€	X	1 000€	X				X	SYMBOLIP.
NA_06	BVO	Forêtations groupées certifiées	0						0€	50%	0€	X	0€	X					SYMBOLIP.
NA_07	COLL	Aider à l'acquisition de matière de désherbage alternatif	182 000	63 000	65 000	54 000			182 000€	50%	91 000€							X	Autres collectivités
NA_08	BVO	Charte communale	0						0€	50%	0€								SYMBOLIP.
NA_09	COLL	Communication sur les actions de réduction d'usage des phyto des collectivités	34 000	13 000	1 000				34 000€	50%	7 000€							X	Autres collectivités
NA_10	COLL	Gestion des eaux pluviales	33 000	15 000					18 000	19 000€	35%	11 550€							Autres collectivités
NA_11	BVO	Démarche vers les artisans et entreprises paysannes	3 000		1 000				3 000€	50%	1 500€	X	1 500€	X					SYMBOLIP.
T_01	BVO	Suivi complémentaire de la qualité de l'eau	50 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000€	50 000€	50%	25 000€	X	25 000€					X	SYMBOLIP.
T_02	BVO	Formation des élus sur les enjeux du bassin versant	9 000	3 000		3 000			3 000	9 000€	35%	3 150€	X	4 500€	X			X	SYMBOLIP.
T_03	MIS	Acquisition foncières stratégiques	0						0€	40%	0€	X	0€						Autres collectivités
T_04	BVO	Continuation des actions en faveur du bocage	0						0€	40%	0€	X	0€						SYMBOLIP.
T_05	AA	Etude de périmètre captage souterrain artésien	30 000		10 000	10 000	10 000		30 000€	20%	21 000€	X	15 000€	X					SYMBOLIP.
T_06	BVO	Animisation du programme d'actions	550 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	550 000€	50%	250 000€	X	215 000€	X					SYMBOLIP.
T_07	BVO	Suivi et évaluation du programme d'actions	30 000						30 000	30 000€	20%	21 000€	X	25 000€		30 000€	X		SYMBOLIP.

2 417 000 1 615 000 575 000

BVO: Bascu versant de l'Ouest

Et échéancier incertain pour 2 actions d'un montant de 12 000 €

\* montants prévisionnels non garantis selon les règles du Conseil Général de Maine-et-Loire en vigueur en 2015

AAS: Aide d'alimentation de captage de Segré

\*\* si les parcelles sont dans un ENS avec un plan de gestion : aides possibles

AA: Aide d'alimentation de captage souterrain

COLL: Commune ou communauté de communes

SBV: Sous bassin à identifier au cours du programme d'actions

## LE CONTRAT REGIONAL DE BASSIN VERSANT 2013-2015 (EXTRAIT)

Objectif 1 : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et gérer les zones humides, le bocage		Actions transversales												
Objectif	Action	Acteur	Montant investissement	Année	2013	2014	2015	% financement	Montant aide	Montant co-financement	Montant régional	Montant national	Montant régional	Montant national
1-1-1	Amélioration de la C.I.E., élaboration du S.A.G.E et constitution du C.R.H.V.	SYMBOLIP (C.I.E.)	240 000	40 000	60 000	60 000	60 000	40%	26 000	0	0	0	0	0
1-1-2	Mise en place de la révision du S.A.G.E.	SYMBOLIP (C.I.E.)	80 000	50 000	11 000	11 000	20%	24 000	0	0	0	0	0	0
1-1-3	Communication dans le cadre du S.A.G.E.	SYMBOLIP (C.I.E.)	25 000	10 000	10 000	5 000	45%	10 000	0	0	0	0	0	0
1-2-1	Suivi de la qualité des eaux	Couvent prieuré d'Aix	129 200	31 000	64 000	32 000	30%	38 760	0	0	0	0	0	0
1-2-2	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau du bassin versant de l'Oradou	Couvent prieuré d'Aix	84 000	26 000	28 000	28 000	40%	24 200	0	0	0	0	0	0
1-2-3	Réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SYMBOLIP	24 000	8 000	8 000	8 000	20%	4 360	0	0	0	0	0	A1 ; A2 ; A3 ; A4
2-1-1	Restauration écologique des berges de l'Ubaye au droit du cascading de Nyons (Aix)	Commune de Nyons	80 000	10 000	70 000	0	90%	45 000	1 750	0	0	0	0	0
2-1-2	La stabilisation de la Neste	Commune d'Aixat	185 000	165 000	0	0	12%	40 000	1 600	0	0	0	0	B1
2-1-3	Restauration du cours d'eau d'Artigat	Commune d'Artigat	23 500	23 500	0	0	50%	11 750	0	0	0	0	0	0
2-1-4	Prévention de petits cours d'eau éloigné l'Agence de l'Eau	S.B.O.S.	30 000	30 000	0	0	60%	18 000	960	0	0	0	0	0
2-1-5	Plages sur berges	S.B.O.S.	20 000	20 000	0	0	40%	12 000	460	0	0	0	0	0
2-1-6	Travaux de restauration hydrobiologique des cours d'eau	S.B.O.S.	300 000	20 000	150 000	130 000	30%	60 000	4 500	0	0	0	0	B2
2-1-7	Etude préalable à la restauration hydrobiologique des cours d'eau versant de l'Oradou	S.B.O.S.	30 000	10 000	20 000	0	30%	9 000	0	0	0	0	0	B2
2-1-8	Etude préalable à la restauration hydrobiologique des cours d'eau versant de l'Oradou	S.B.O.S.	30 000	14 000	10 000	6 000	30%	6 000	0	0	0	0	0	B2
2-2-1	Etude préalable cours de la Dracénie	Commune de Nyons	15 000	15 000	0	0	50%	7 500	0	0	0	0	0	0
2-2-2	Suivi de l'impact de l'aménagement des ouvrages hydrauliques sur l'Artigat	S.B.O.S.	8 000	2 000	2 000	4 000	50%	4 000	0	0	0	0	0	B2
2-2-3	Restauration de la状况 écologique des îles pilotes	S.B.O.S.	60 000	15 000	35 000	20 000	30%	24 000	1 200	0	0	0	0	B3
2-2-4	Conservation et sensibilisation	S.B.O.S.	6 000	2 000	2 000	2 000	50%	3 000	0	0	0	0	0	0
2-3-1	Prise en compte des milieux aquatiques dans l'aménagement du territoire	Syndicat mixte du Pays de Crussol	3 135	3 133	0	0	100%	2 504	0	0	0	0	0	B3
2-3-2	Stabilisation et valorisation d'une zone humide à la Gravelle	S.B.O.S.	30 000	20 000	0	0	40%	18 000	960	0	0	0	0	B3 ; B4
2-3-3	Identification des zones humides sur le Pays de Crussol	Syndicat mixte du Pays de Crussol	120 000	120 000	0	0	30%	36 000	0	0	0	0	0	0
2-3-4	Elaboration d'un plan de gestion de la vallée du Muret	S.B.O.S. et associations riveraines	35 000	20 000	5 000	0	30%	2 500	0	0	0	0	0	B4
2-4-1	Soil et aménagement de la zone humide de la Ruchette aux Eaux	Collectivité pastorale d'Aix	50 000	20 000	15 000	15 000	40%	20 000	1 000	0	0	0	0	0
2-4-2	Restauration et préservation des caractères écologiques de la trame verte et bleue	S.B.O.S.	32 000	12 000	0	0	60%	10 300	960	0	0	0	0	0
2-5-1	Création ou réfection de sites pluviaux	Collectivité	36 000	30 000	0	0	30%	9 600	450	0	0	0	0	0
2-5-2	Restauration et préservation des caractères écologiques de la trame verte et bleue	S.B.O.S.	32 000	12 000	0	0	60%	10 300	960	0	0	0	0	0

Objectif 2 : Stabiliser le taux d'approvisionnement en eau potable et en eau pитьable et		Actions transversales												
Objectif	Action	Acteur	Montant investissement	Année	2013	2014	2015	% financement	Montant aide	Montant co-financement	Montant régional	Montant national	Montant régional	Montant national
3-1-1	Amélioration de la qualité de l'eau	SYMBOLIP (C.I.E.)	15 000	15 000	15 000	15 000	100%	11 500	0	0	0	0	0	0
3-1-2	Acquisition de matériaux alternatifs pour une gestion différenciée	Couvent prieuré d'Aix	10 000	10 000	0	0	40%	4 000	0	0	0	0	0	0
3-2-1	Véto préemptif et opératif	SYMBOLIP	42 500	37 500	2 500	2 500	30%	12 750	0	0	0	0	0	A2 ; E2
3-2-2	Développement du partenariat avec les préoccupateurs aguets	SYMBOLIP	40 000	20 000	20 000	20 000	30%	24 000	0	0	0	0	0	A3 ; A4 ; B1
3-3-1	Conservation citoyenne	SYMBOLIP	97 000	49 000	24 000	24 000	20%	18 400	0	0	0	0	0	A1
TOTAL GÉNÉRAL														
									33,5	14	14	14	14	14

**AVANTAGE AU C.R.B.V. 2015 (EXTRAIT)**

N°	Objectif de l'action	Maitre d'œuvre	Coût total	Montant versé	Montant régional	Montant régional accorde	Montant régional
<b>* Actions complémentaires du programme (2013-2015)</b>							
1-1-2	Poursuite de la révision du S.A.G.E.	SY.M.B.O.L.I.P. (C.L.E.)	10 000 €	30%	3 000 €		3 000 €
1-2-2	Suivi de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des cours d'eau du bassin versant de l'Odon	Conseil général 53	30 000 €	30%	9 000 €		9 000 €
1-2-3	Réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau	SY.M.B.O.L.I.P.	5 000 €	30%	1 500 €		1 500 €
2-1-1	Restauration écologique des berges de l'Odon au droit du camping de Nydiscau	commune de Nydiscau	17 300 €	50%	8 650 €	433	9 083 €
2-1-6	Travaux de restauration hydromorphologique des cours d'eau	S.B.O.S.	25 000 €	30%	7 500 €	375	7 875 €
2-2-4	Communication et sensibilisation	S.B.O.S.	4 000 €	50%	2 000 €		2 000 €
2-3-2	Réhabilitation et valorisation d'une zone humide à la Gravelle	S.B.O.N.	23 410 €	60%	15 246 €	762	16 008 €
<b>* Actions supplémentaires proposées à l'avantage</b>							
2-1-8 A	Restauration de la ripisylve et des berges	S.B.O.N.	40 000 €	10%	4 000 €	200 €	4 200 €
2-2-5 A	Restauration du lit mineur et de la continuité écologique et suivi	S.B.O.N.	73 000 €	10%	7 300 €	365 €	7 665 €
2-2-6 A	Restauration du lit majeur et des zones humides	S.B.O.N.	10 000 €	10%	1 000 €	50 €	1 050 €
2-2-7 A	Communication	S.B.O.N.	10 000 €	30%	3 000 €		3 000 €
2-2-8 A	Méandres de la Sezze : valorisation des travaux et suivi	commune d'Avrillé	4 778 €	30%	1 433 €		1 433 €
2-3-5 A	Gestion des zones humides	S.B.O.N.	6 000 €	25%	1 500 €	75 €	1 575 €
2-3-6 A	Restauration et valorisation des zones humides	Bouillid Ménars	1 400 €	30%	1 120 €		1 120 €
2-5-3 A	Valorisation des arbres têtards et abattage d'alignements de peupliers	S.B.O.N.	5 000 €	25%	1 250 €	63 €	1 313 €
3-3-2 A	Promotion des sites mobilisables à l'échelle de l'exploitation agricole	SY.M.B.O.L.I.P.	4 000 €	30%	1 200 €		1 200 €
3-3-5 A	Plan de communication collectif	SY.M.B.O.L.I.P.	13 000 €	30%	3 900 €		3 900 €
4-4-1 A	Etude de réduction de la vulnérabilité à Montjean	SY.M.B.O.L.I.P.	42 000 €	60%	25 200 €		25 200 €
4-4-2 A	Etude de réduction de la vulnérabilité sur 3 sites	SY.M.B.O.L.I.P.	13 500 €	30%	10 800 €		10 800 €
	<b>TOTAL</b>		<b>339 368 €</b>				<b>110 922 €</b>